



APPLICATION DES PRIX DES DENRÉES DE LARGE CONSOMMATION

■ Le contrôle enclenché

Lire en page 5

DÉBAT À L'APN SUR LA SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE

■ Le RND et le MSP disent non au RCD

Lire en page 4

PROMOTION IMMOBILIÈRE

La fin de l'anarchie

Page 7

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 1170 Lundi 17 janvier 2011 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

DANS PLUSIEURS WILAYAS

Des jeunes tentent de s'immoler par le feu

Page 4

La Tunisie à l'heure du changement

LA PEUR APRÈS LA JOIE

Lire en page 3



Publicité

Les professionnels ont choisi Nedjma Entreprises
Et vous? Appelez le 0550 000 330 ou visitez nos Espaces Nedjma

PROMOTION EXCEPTIONNELLE
1
MOIS
OFFERT

نجومة NEDJMA
ENTREPRISES للمؤسسات

Offre valable pour toute acquisition de lignes Nedjma Pro Contrôle du 2 au 31 Janvier 2011.

Piv/D.R.

Midi Libre N°1170 du 17/01/2011 461/11

Repères

2.142.000

véhicules ont été vendus dans le monde en 2010 par la marque de voiture Peugeot qui a fêté durant la même année ses 200 ans d'existence.

241

immigrants ont été secourus au large de la Grèce par la police portuaire de ce pays. Le bateau en route vers l'Italie était en détresse, au large de l'île de Corfou, en mer Ionienne.

1.950

documents sur le théâtre algérien ont été collectés par le laboratoire d'archives du département des arts dramatiques de l'université d'Oran.

Les vendeurs à la sauvette pris au piège par la police

Depuis quelques jours déjà, les marchés informels de la capitale sont, dès les premières heures de la journée, investis par les éléments de la sécurité nationale pour dissuader les vendeurs à la sauvette de prendre place. Une initiative qui demeure très efficace dans la mesure où aucun des traditionnels affrontements n'a été enregistré comme c'était le cas lorsque ces «commerçants» s'installaient et les policiers tentaient de les chasser dans le cadre de la politique du gouvernement de lutte contre l'informel.



Une zone industrielle pilote à Sidi Bel Abbes

Une zone industrielle "pilote" sera réalisée cette année à Sidi Bel Abbes par l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref), a annoncé hier à Alger la directrice générale de l'agence, Mme Mokraoui Hassiba. Pour sa première expérience dans ce domaine, l'Aniref compte réaliser une zone industrielle conforme aux normes internationales. Il sera question de construire une zone comprenant des hangars modulables, des routes spacieuses, des services d'appui (banques, hôtels) et des stations d'épuration des eaux rejetées par les unités industrielles. «Le dossier de ce projet est ficelé et se trouve actuellement au niveau du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, pour être présenté, par la suite, au CPE», a-t-elle précisé. Aucun montant n'a toutefois filtré sur le coup de réalisation de ce projet. La responsable s'est contentée d'affirmer que «l'Aniref est devant plusieurs propositions: soit c'est l'Etat qui financera en totalité le projet ou bien il le sera en partenariat entre l'Aniref et un ou plusieurs opérateurs privés».



Ben Ali, un homme coupé du monde

Le désormais ex-président tunisien, Zine El Abidine Ben Ali aurait été accueilli en Arabie saoudite avec la condition de se soumettre à la volonté des autorités du pays en terme de restrictions qui lui seront faites. Dans une déclaration à une chaîne de télévision d'information un responsable saoudien a affirmé que le président déchu qui a pris refuge dans leur pays n'a pas le droit de rentrer en contact avec des responsables tunisiens, ni de rentrer en contact avec les médias, ni d'utiliser le téléphone sauf pour des cas bien précis ni de faire de communiqués et encore moins de faire des réactions officiels à ce qui s'est passé et se passe dans son pays.

La volte-face française

La France semble avoir perdu plusieurs de ses repères face à la succession des événements en Tunisie qui se sont soldés par la chute du régime de Ben Ali. Après avoir tardé à annoncer la position officielle, la France, qui était liée par une «forte amitié» avec le régime déchu a pris le train en cours et a annoncé que Ben Ali n'était pas désirable chez eux. Mieux encore, mêmes les proches de l'ex-président présents sur le sol français ont été invités à quitter le territoire leur signifiant clairement qu'ils n'ont pas vocation à rester. Sarkozy avait aussi annoncé avoir pris des mesures pour bloquer "les mouvements financiers suspects" d'avoirs tunisiens sur son territoire. La France, premier partenaire commercial de la Tunisie, a signé avec elle un accord de coopération dans le domaine du nucléaire civil. Elle est aussi au premier rang

pour le nombre d'entreprises établies en Tunisie. Cependant le partenariat pris en considération dans l'actuelle situation semble n'être autre que celui de ... conjoncture.



La greffe de poumons prochainement à Oran

L'Établissement hospitalo-universitaire "1er novembre" d'Oran ambitionne d'entamer la greffe de poumons avant la fin de l'année a annoncé hier son directeur. Pour ce qui est des donneurs, il a indiqué que les autres greffes sont actuellement de donneurs vivants en soulignant qu'il existe un refus de certains parents à autoriser le prélèvement d'organes sur les cadavres de leurs proches. D'autre part, le même responsable a annoncé que 200 "grosses" interventions chirurgicales sont également programmées en 2011, notamment pour les maladies cardiaques et cardiovasculaires. Durant l'année 2010, cinq greffes rénales ont été effectuées avec succès par les équipes médicales de l'EHU d'Oran en collaboration avec des experts algériens et étrangers, a-t-il encore ajouté. Il faut dire que ces opérations sont très coûteuses, et le fait qu'on a pu les réussir en Algérie évitera sans aucune doute le transfert des malades vers l'étranger.

Dixit



Abdelkader Messahel

«Les pays de la région du Sahel attendent de la communauté internationale une coopération renforcée en matière de formation, logistique, équipements spécifiques et renseignements, ainsi qu'une mobilisation sans faille pour criminaliser le paiement de rançons qui constitue "l'une des principales sources de financement du terrorisme"».

LA TUNISIE À L'HEURE DU CHANGEMENT

Difficile et ardue sera la transition démocratique

Zine El Abidine Ben Ali est parti, sans espoir de retour. Son départ précipité vers des cieux plus cléments a créé un vide au sommet de l'État tunisien.

PAR SADEK BELHOCINE

La Constitution, appelée à la rescousse, était des plus ambiguës sur ce cas. Le Conseil constitutionnel qui s'est prononcé, samedi, a proclamé «la vacance définitive du pouvoir» et la nomination de Foued Mebazaa, président du Parlement, au poste de président de la République par intérim. Ce dernier a ensuite prêté serment. On peut dire que l'ordre constitutionnel a été respecté après un temps de cafouillage sur l'interprétation des articles 56 et 57 du texte fondamental de la République. Mohammed Ghannouchi, Premier ministre sortant, nommé vendredi, sur la base de l'article 56, président par intérim après la fuite de Ben Ali, ne sera resté que 24 heures à ce poste. La légalité constitutionnelle est sauve. Des élections présidentielle et législatives auront lieu dans un délai de 60 jours. Le temps des grandes manœuvres a commencé d'autant que le président par intérim a affirmé que «tous les Tunisiens sans exception et sans exclusive» seraient associés au processus politique et a promis de consacrer le pluralisme et la démocratie. Un consensus se dégage au sein de toutes les sensibilités qui traversent la société tunisienne. Les partis politiques, toutes tendances confondues, les représentants de la société civile, vont tenter de trouver les voies et moyens à mettre en



œuvre pour rompre définitivement avec le système qu'a instauré le régime de Ben Ali. La tâche de Mohamed Ghannouchi, chargé par Foued Mebazaa de former le nouveau gouvernement sera des plus difficiles pour constituer «un gouvernement d'union nationale». Les Tunisiens, du moins ceux qui se sont battus, dans leur immense majorité, se recrutent dans le petit peuple, pour obtenir le départ de celui qui incarnait le pouvoir absolu, ne se contenteront pas de réformes et ne voudront pas rater le coche pour consacrer les idéaux pour lesquels ils ont consenti de lourds sacrifices durant plus d'un mois de manifestations populaires. Autant dire que le petit peuple n'admettra pas le changement dans la continuité. Les Mohamed Guennouchi, Foued Mebazaa et les autres, associés depuis longtemps au système de

Ben Ali, érigé en système de gouvernance peuvent-ils mener et assurer une «transition démocratique» sans heurts et sans dérapage. Rien n'est moins sûr. Aux radicaux qui réclament la formation d'un gouvernement d'union sans les héritiers du système honnie par le peuple qui a subi ses pratiques pendant 23 ans, s'opposent des parties qui estiment que la transition doit être graduelle et sans précipitation pour éviter le chaos d'une démocratisation mal assumée. En somme, des positions contradictoires qui n'aident pas Mohamed Ghennouchi à voir plus clair pour imprimer à sa démarche le rythme mesuré à des réformes qu'il est appelé à engager pour sortir la Tunisie de la crise qui s'est installée depuis le début des événements. Les prochains jours seront cruciaux et décisifs pour les uns et les autres d'autant plus que la transition démocratique, qui est en train de se dérouler dans ce petit pays,

intéresse ses pays voisins qui suivent la révolution démocratique et l'évolution de la situation de près et avec un intérêt particulier. Et pour cause, l'effet contagion est plus que redouté par les pouvoirs en place au Maghreb. Samedi, le Guide de la Révolution libyenne, Maamar El Gueddafi, à travers un discours destiné à la population tunisienne s'est invité au débat. Il regrette le départ de Ben Ali du pouvoir et estime que les Tunisiens pouvaient attendre trois ans (terme du mandat de Ben Ali) pour déposer le président déchu. Le cas tunisien fera certainement école, quelle que soit l'issue de la transition démocratique enclenchée dans ce petit pays. Grandes sur les pays de la région, seront les conséquences de ce processus en gestation. L'avenir des pays du Maghreb dépendra de la suite des évolutions du changement opéré en Tunisie.

S. B.

INSURRECTION TUNISIENNE, MALAISE ET INQUIÉTUDE DES PAYS ARABES

La grande leçon du «petit» pays

PAR MOKRANE CHEBBINE

Les pays arabes, ayant réagi aux événements historiques que vit la Tunisie, se comptent sur les doigts d'une seule main. Les grandes nations du Monde arabe se confinent dans un silence qui en dit long. Les voisins immédiats de la Tunisie, théâtre d'une démonstration populaire impressionnante couronnée par la déchéance de Zine El-Abidine Ben Ali, n'ont pas émis le moindre commentaire sur cette succession rapide d'événements chez leur «petit» voisin. Hormis quelques timides réactions émanant de quelques pays du Golfe, à l'image du Qatar, du Yémen et du Koweït, les régimes arabes font montre d'une grande prudence, au moment où les pays occidentaux saluent la bravoure du peuple tunisien et la majestueuse marche d'une nation vers une véritable démocratie. La crainte des régimes arabes trouve son explication dans la longévité de leurs gouvernants sur les «trônes». Les monarchies, les souverains et les présidents arabes détiennent les records mondiaux en la matière. La contagion de la rue tunisienne donne des sueurs froides à certains régimes arabes qui appréhendent une révolte similaire de leurs peuples respectifs. La leçon venue d'un petit État du

Maghreb, la Tunisie en l'occurrence, dont le peuple a réussi à éjecter un président en poste depuis plus de 23 ans, est riche en enseignements. Le Guide libyen Mouammar Kadhafi, à la tête de la Jamahiriya depuis 1970, ne cache pas son hostilité face au soulèvement populaire tunisien, avec le voisin égyptien, dont le président Hosni Mubarak, en poste lui depuis 1981, ils sont parmi les premiers à retenir leur souffle et à tirer les conclusions nécessaires de l'insurrection tunisienne. Cette dernière ne manquera certainement pas de faire des émules dans les pays arabes, notamment les monarchies, marocaine, saoudienne et jordanienne entre autres. C'est dire tout l'impact imprimé par la révolte du peuple tunisien sur les pays arabes et les craintes de propagation de la révolte. D'ailleurs, la Ligue arabe et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) se sont contentées de lancer des appels au calme et à la retenue, alors que les Etats-Unis et certains pays européens ont salué le combat du peuple tunisien et appelé à des élections libres et démocratiques. En attendant l'élection du nouveau président tunisien, qui surviendra dans deux mois, la prudence est de rigueur chez nombre de pays arabes, à l'affût de la moindre revendication populaire et citoyenne.

M. C.

Sous la Plume

La peur succède à la joie

PAR SORAYA HAKIM

La Tunisie s'est réveillée après une longue nuit de 23 ans de privations qui a conduit le peuple à mener la révolution du jasmin. Le dictateur, qui s'était entouré d'une quasi mafia et qui s'est cru invincible, a fini par tomber. Les Tunisiens y sont-ils arrivés seuls ou non ? Là aujourd'hui n'est pas la question. Tout le monde savoure dans la joie, aujourd'hui, la victoire de la chute du despote et de son régime sclérosé. Aujourd'hui les langues se délient même si quelques milices pro-Ben Ali tentent de terminer leur sale besogne en espérant son retour ; mais pour l'heure, on se dit finie l'autocensure !, on flaire un parfum de liberté et celui du jasmin en cense. Mais passée la liesse démonstrative aux quatre coins de la Tunisie et outre Méditerranée passons aux choses sérieuses. Il faut maintenant s'interroger sur les effets politiques du départ de Ben Ali. La bonne question est posée car celle de la succession n'a pas de solution précise et encore moins de solution miracle. Pour s'en convaincre il suffit de voir le scénario d'abord de deux présidents en 24 heures l'un s'étant

autoproclamé, l'autre à qui revenait la nomination de plein droit de président du Parlement, il s'agit de Fouad Mebazaa, qui n'est déjà plus à la fleur de l'âge et de surcroît membre du RCD et qui passe les commandes pour former un gouvernement de transition au vieil apparatchik qu'est Ghanouchi. Autrement dit, «Hadj Moussa, Moussa Hadj» comme le dit si bien l'adage du terroir. La seule planche de salut ne serait-elle pas cette grande muette en la personne du chef d'état-major, le général Rachid Ammar limogé du reste, séance tenante, pour avoir eu le cran de s'opposer au tyran en refusant de donner l'ordre de tirer sur la population civile. Mais pour l'heure la Tunisie a peur même s'il règne un calme, un calme précaire où les scènes de pillage sont encore à déplorer et que la population attribue aux fidèles de Ben Ali. Une ville où les portraits de

Ben Ali, qui trônent un peu partout, n'ont pas été enlevés. C'est dire que les Tunisiens ont peur, craignent le pire. Ceux qui évoquent une réelle transition démocratique sont pour le moment dans l'expectative.

S. H.

DÉBAT À L'APN SUR LA SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE

Le RND et le MSP disent non au RCD

Le RCD a boycotté, hier, la plénière de l'APN consacrée à l'adoption du projet de loi sur la promotion immobilière ainsi que l'examen du projet de loi portant règlement du budget 2008.

PAR KAMAL HAMED

Par cette position, ce parti s'élève contre ce qu'il appelle « l'anticonstitutionnalité des dernières mesures du gouvernement qui relèvent du domaine législatif ». Le parti de Saïd Saïd, qui a aussi critiqué le projet de loi portant règlement budgétaire 2008 car estimant qu'il est « caduc », fait ainsi clairement allusion aux mesures relatives à la suppression de la TVA et d'autres taxes afin de faire baisser le prix du sucre et de l'huile et ce, suite aux émeutes qui ont éclaté sur l'ensemble du pays. Et à ce propos justement, le RCD demande officiellement l'ouverture d'un débat général à l'APN sur la situation politique et sociale. «



Le devoir patriotique, le respect de nos électeurs et l'attente de millions d'Algériens qui se sont révoltés exigent de nous de vous demander l'ouverture d'un débat général sur la situation politique et sociale de notre pays » indique la correspondance adressée par le groupe parlementaire de ce parti au président de l'APN. Mais cette demande ne semble

avoir aucune chance d'aboutir, car les partis de l'Alliance présidentielle se sont ouvertement dit opposés à cette démarche. C'est en tout cas l'avis exprimé par des représentants du RND et du MSP. « Pour le principe nous sommes favorables à tout débat permettant au pays d'aller de l'avant » nous a indiqué, hier, Sedik Chiheb vice-président de

l'APN et membre du bureau national du RND ajoutant, cependant, que « nous devons connaître au préalable les objectifs de cette proposition car pour l'heure nous ignorons son contenu ». Plus explicite quant à l'opposition de son parti, il dira que cette « proposition cherche juste à produire un effet d'annonce et sur ce plan nous sommes contre. Nous estimons que tous les acteurs présents à l'APN doivent d'abord s'entendre sur un minimum, or ce parti agit seul et de manière unilatérale ». Chiheb a aussi estimé que les problèmes du pays sont bien pris en charge en se demandant si ce débat général va apporter des solutions. C'est dans cette même veine qu'a abondé le président du groupe parlementaire du MSP, Saïd Boubaker. Interrogé ce dernier a indiqué que « nous ignorons les objectifs de cette demande de débat général ainsi que son contenu ». De plus, a-t-il ajouté, comme pour justifier son rejet catégorique, « nous partageons très peu de choses avec ce parti et c'est pourquoi nous sommes très réservés quant aux objectifs de cette démarche ».

K. H.

ACTE DÉSESPÉRÉ A BOUMERDÈS

Un homme tente de s'immoler par le feu à Bordj Ménéaïel

PAR TAHAR OUNAS

Un quadragénaire, répondant au nom de Mohamed Aouchiche, résidant dans la localité balnéaire de Cap Djenet, à une trentaine de kilomètres à l'est du chef-lieu de la wilaya de Boumerdès, a tenté, en milieu de journée de mercredi dernier, de s'immoler par le

feu, à l'intérieur du siège de daïra de Bordj Ménéaïel. Cet acte désespéré était pour dénoncer son exclusion des bénéficiaires des 100 logements réalisés depuis plusieurs années dans sa localité. Le drame a eu lieu peu de temps après un entretien tenu par la victime avec un responsable de la daïra. Mohamed Aouchiche s'est aspergé d'essence et y a mis le feu. Il a été aussitôt secouru et évacué vers les urgences de l'hôpital de Bordj Ménéaïel où il se trouve sous surveillance médicale. Hier, nous nous sommes rapprochés de lui et il a bien voulu nous expliquer les raisons de sa tentative de suicide. Agé de 41 ans la victime exerce la fonction d'agent de sécurité au niveau du siège de daïra de Bordj Ménéaïel. Père de six enfants, dont une jeune fille universitaires, il nous explique que les huit membres de sa famille se partagent un petit FI au centre-ville de Cap Djenet qu'ils occupent depuis 2003. « Mon

acte désespéré est la conséquence de la situation dramatique dans laquelle nous vivons depuis plus de sept ans dans un FI qui ne répond pas aux besoins de ma famille... ». Mohamed Aouchiche continue sa tragique narration allongé sur son lit d'hôpital : « Je fais partie des sinistrés suite aux inondations de 2001 ayant touché les localités de Dellys et de Cap Djenet, mon habitation a été alors touchée par la catastrophe et on nous a relogés au niveau d'un établissement scolaire », nous explique-t-il poursuivant : « En 2003, notre habitation a été sérieusement endommagé par le séisme, au lendemain dudit tremblement de terre nous nous sommes retrouvés sous des tentes en toile implantées dans le stade de la commune où nous avons passé plusieurs mois avant que les autorités nous attribuent des FI au niveau de la cité des 70-Logements ». Depuis Mohamed a tenté vainement de décrocher un

logement décent pour sa famille. « Les responsables m'ont promis, à plusieurs reprises, de résoudre mon problème en m'attribuant un logement digne de ce nom pour y loger ma famille », nous dira-t-il. « J'avais aussi la promesse de l'ex-wali de Boumerdès, M. Bedrissi, au moment où j'exerçais à la wilaya, de m'attribuer un toit pour ma famille, mais ce dernier a quitté Boumerdès avant que mon problème ne soit résolu », ajoute-il encore. Nous avons tenté vainement d'avoir la version officielle concernant ce drame, le chef de daïra de Bordj Ménéaïel a refusé de nous recevoir sous prétexte qu'ils étaient en réunion.

Plusieurs cas d'immolation par le feu ont été enregistrés depuis le week-end dernier à travers plusieurs localités du pays. Un jeune a mis le feu à son corps après l'avoir aspergé d'essence à Tébessa et un autre jeune a procédé au même acte désespéré dans la wilaya de Jijel. Hier encore, un autre jeune chômeur s'est immolé par le feu devant le siège de la Sûreté de la wilaya de Mostaganem.

T. O.

PRODUCTION NATIONALE DE MÉDICAMENT

Ould Abbès table sur 70% à l'horizon 2015

L'État prévoit de garantir une production nationale en matière de médicaments à hauteur de 70% à l'horizon 2014-2015. C'est ce qu'a indiqué, hier, Djamel Ould Abbès, ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Le ministre qui s'exprimait lors de la rencontre avec les producteurs pharmaceutiques, au siège de son département, a affirmé que « l'État apporte tout son soutien aux producteurs nationaux et à leurs partenaires ». Et d'ajouter : « Le médicament est un produit stratégique ». Dans ce sens, Ould Abbès a énuméré les trois objectifs fixés pour répondre aux besoins du citoyen en termes de médicaments. Le premier objectif consiste, a-t-il dit, de lutter contre la pénurie de médicaments. Le second objectif, quant à lui, est de promouvoir l'industrie pharmaceutique nationale. Et pour cause, « la production nationale a connu des hauts et des bas, c'est pourquoi elle sera renforcée », a-t-il expliqué. Concernant le troisième objectif, il est question d'assurer une production locale de médicament avoisinant les 70% en 2014-2015. « Les études qui ont été faites nous permettent de conclure que l'objectif des 70% est réalisable », a affirmé le ministre. D'autant plus, a-t-il assuré que, « nous avons enregistré la détermination des producteurs de s'impliquer dans la politique de production de médicaments ». Le ministère de la Santé a décidé, selon lui, d'impliquer tous les opérateurs concernés.

S'agissant de l'interdiction de l'importation de médicaments, trois listes ont été élaborées. La première comprend 130 médicaments qui sont interdits car fabriqués par au moins trois producteurs locaux. La seconde, elle, concerne 98 médicaments fabriqués par au moins deux producteurs nationaux dont deux tiers sont fabriqués en Algérie alors qu'un tiers est laissé à l'importation. Pour la troisième liste, elle comprend 216 médicaments fabriqués par un seul opérateur dont les deux tiers seront importés. Ces mesures, a-t-il expliqué, visent à répondre aux besoins du citoyen algérien.

Concernant l'obligation de distribution des médicaments par les producteurs, il a indiqué, que les délais fixés auparavant pour 2010 ont été reportés pour fin 2012. « Nous avons décidé de déferer ce délai pour mieux préparer le terrain », a-t-il ajouté.

M. B.

IL AVAIT TENTÉ DE SE SUICIDER À TEBESSA

Le jeune succombe à ses brûlures

PAR AHMED BOUARABA

Le jeune M.B., âgé de 27 ans, qui s'est aspergé d'essence en y mettant le feu, samedi dernier, devant le siège de l'APC de Boukhadra, dans la wilaya de Tébessa a succombé à ses blessures au centre hospitalo-universitaire Ibn Rochd de Annaba. La victime, père d'une fillette, à la recherche d'un emploi et d'un logement, entendait, par ce geste désespéré, « dénoncer le mépris affiché à son égard par les élus de cette commune », selon des sources concordantes. A cet effet, les habitants de la localité de Boukhadra sont sortis dans la rue pour protester mais, informe-t-on, ils ont été dispersés par les forces de l'ordre. Le P/APC de ladi-

te localité a, pour sa part, selon des sources locales, été limogé par la wali. Par ailleurs, un autre jeune, du même âge, répondant aux initiales H.S., habitant la wilaya de Jijel, a tenté de s'immoler. Il s'était présenté devant le siège de la 1ère sûreté urbaine de la wilaya, le visage, la poitrine et les membres supérieurs en feu. La victime, dont le haut du corps était brûlé au second degré, a été évacuée vers l'hôpital de la wilaya où elle est actuellement hospitalisée. D'autre part, un autre jeune habitant dans la wilaya d'Oum El Bouaghi a tenté également de s'immoler par le feu. Heureusement que le wali est arrivé sur place et l'a persuadé de ne pas aller jusqu'au bout.

A. B.

Un émeutier jugé hier à Tizi-Ouzou

PAR LOUNÈS BOUGACI

Un jeune émeutier a comparu, hier dimanche, devant le tribunal correctionnel de la ville de Tizi Ouzou. Le mis en cause, un trentenaire, a été interpellé il y a exactement huit jours dans la ville de Tadmaït, 20 km à l'ouest de Tizi Ouzou. C. Madjid a été présenté pour les chefs d'accusation d'attroupement non armé, de troubles à l'ordre public et destruction de biens de l'Etat et d'autrui. L'accusé a été arrêté par les services de sécurité alors qu'il était en possession de trois bombes lacrymogènes, d'un couteau, d'une barre de fer et de psychotropes. Hier, le mis en

cause a réfuté les griefs retenus contre lui en avançant que les armes blanches trouvées sur lui au moment de son interpellation, il les a ramassées par terre. Quant aux psychotropes, il a affirmé qu'il « est malade et qu'il s'agit de médicaments prescrits par un médecin ». L'accusé a ajouté qu'il travaillait dans une pizzeria. « Je demande l'acquiescement et reprendre le travail », a demandé l'accusé C. Madjid a expliqué que sa famille ignore qu'il est en état d'arrestation. Le procureur, à la fin du procès, a requis une année de prison ferme. Le verdict sera rendu par le tribunal de Tizi Ouzou la semaine prochaine.

L. B.

Le général major Gaïd Salah hier à Tizi-Ouzou

Le général major Gaïd Salah chef d'état-major de l'Armée nationale populaire a effectué, hier dimanche, une visite de travail dans la wilaya de Tizi Ouzou. Le général major Gaïd Salah a présidé une réunion au niveau du secteur opérationnel de la ville des Genêts en présence des responsables de son secteur. Aucun écho n'a filtré quant à l'objet de cette réunion.

Notons qu'il s'agit là d'une visite de routine entrant dans le cadre des tournées qu'effectue le général major Gaïd Salah dans différentes localités du pays pour, entre autres, faire le point sur la situation sécuritaire. La visite du général major Gaïd Salah, hier à Tizi-Ouzou, est la deuxième en moins d'une année. La première remonte à septembre 2009 et c'était aussi une visite ordinaire, contrairement à celle de juillet 2008 qui a fait suite à une recrudescence des attentats suicide dans les wilayas de Tizi-Ouzou, Boumerdès et Bouira.

Depuis la dernière opération d'envergure, menée par les forces combinées dans la région de Kabylie, début décembre 2010, une accalmie notable est constatée à travers la wilaya.

L. B.

APPLICATION DES PRIX DES DENRÉES DE LARGE CONSOMMATION

LE CONTRÔLE ENCLENCHÉ

Les brigades de contrôle relevant des services de la direction du commerce de la wilaya d'Alger procèdent actuellement à "l'observation" de l'application des prix des produits de large consommation, a souligné hier un responsable auprès de cette direction.

PAR INES AMROUDE

« Les agents de contrôle, sur instruction du ministère du Commerce, observent, comme ils le font toujours, les prix appliqués par les opérateurs économiques sur les produits de première nécessité, dont l'huile et le sucre », a indiqué à l'APS le directeur du contrôle et du contentieux, M. Malek Kemmache.

Le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada a précisé hier à la Radio nationale, qu'il s'agit plutôt d'une "observation de l'évolution du marché" et du "contrôle de la qualité des produits", et non d'une "opération spéciale pour le contrôle des prix de l'huile et du sucre".

M. Benbada s'est félicité de la stabilité des prix de ces deux denrées à leur niveau fixé dimanche dernier, affirmant que la moyenne nationale des prix enregistrée jeudi dernier pour le sucre était de 92 DA et 598 DA pour l'huile. Il a précisé que cette moyenne a baissé dimanche à 90 DA pour le sucre et 593 DA pour l'huile, et a qualifié cette évolution de "positive".

M. Benbada a fait état, néanmoins, de cas "exceptionnels et isolés" dans certaines wilayas, à l'instar de Tindouf ou El Bayadh,



où les prix des deux produits sont au-dessus de ceux fixés par le gouvernement, et ce, en raison "peut être du manque d'un accord pour le remboursement entre certains grossistes et les détaillants".

Un deuxième Conseil interministériel s'était, rappelons-le, tenu jeudi passé pour parachever le dispositif juridique et organisationnel relatif à la régulation des prix et la définition de la marge bénéficiaire des produits de large consommation.

Selon le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada, cette réunion va "examiner des décrets exécutifs prévus par les lois relatives à la concurrence et aux pratiques commerciales", notamment, dans "leur aspect relatif à la définition des marges bénéficiaires des produits de large consommation et d'autres produits qui seront concernés par ces mesures".

Le conseil avait également "défini les mécanismes à redynamiser et les ministères concernés par cette opération".

M. Benbada souligne à cette occasion la détermination des autorités publiques "à organiser le marché, même si une telle démarche nécessite du temps".

Un premier Conseil interministériel s'est tenu dans l'urgence, samedi 8 janvier, pour juguler la forte hausse de prix de certains produits de large consommation enregistrée ces dix derniers jours.

Plusieurs mesures importantes avaient été prises lors de cette réunion dont une suspension et une exonération des droits de douanes, de taxes et d'impôts représentant un total de charge de 41% qui vient en déduction des prix de revient, du 1er janvier au 31 août 2011.

I. A.

POLITIQUE CONJONCTURELLE DE CONTRÔLE DES PRIX

La stratégie à l'épreuve du social

PAR AMAR AOUIMER

La vaste opération déclenchée depuis hier pour assurer le contrôle rigoureux et administratif des prix des produits alimentaires de large consommation vise surtout, déjà, à mettre en adéquation la politique gouvernementale de la pratique des prix avec la réglementation nationale du commerce interne.

Cependant, cette stratégie ayant déjà prévalu lors des années de l'ère de l'économie administrée et planifiée nous rappelle la lutte acharnée des pouvoirs publics contre les commerçants malveillants et avides de gain facile. Donc, cette pratique propre déjà une époque donnée devra apporter de bons résultats sur le terrain et porter inéluctablement ses fruits dans la conjoncture actuelle marquée par des tensions sociales et une érosion continue du pouvoir d'achat des consommateurs.

Sachant que cette opération de surveillance accrue des prix des produits alimentaires concerne, principalement, les prix du sucre et de l'huile, les contrôleurs chargés de cette opération focaliseront donc leurs efforts sur ces deux produits stratégiques de première nécessité. Toutefois, les prix sont déjà connus, à savoir 90 DA pour le kilogramme de sucre et 600 DA pour le bidon de 5 litres d'huile.

En principe, les commerçants de détail se conformeront à ce seuil fixé et auront une marge bénéficiaire bien déterminée, même si les contrôleurs s'acharneront à vérifier scrupuleusement toutes les pièces comptables telles que les factures d'achat et le registre du commerce.

Etant plafonnés, ces produits ne subiront plus de pénuries, ni de spéculations,

car le marché est voie d'ordonnement et de régulation. Toute augmentation illicite de ces prix préalablement établis sera donc sévèrement sanctionnée. Néanmoins, la guéguerre est, désormais, annoncée entre les producteurs, grossistes et les détaillants. Ces derniers, selon un contrôleur des prix et de la concurrence, en cas de fraude et de non conformité aux prescriptions et obligations en matière de respect des prix, auront un procès verbal et seront convoqués pour répondre de leur actes devant la commission au niveau de la wilaya en risquant même le paiement d'une amende.

Dans l'immédiat, il s'agit de mettre en adéquation les résolutions et les décisions du conseil interministériel présidé par Mustapha Benbada concernant le plafonnement des prix en vertu duquel s'articule toute la problématique du contrôle des prix du sucre et de l'huile, véritable pomme de discorde qui a désorganisé complètement le marché en causant une véritable effervescence sociale sans précédent.

Les prix des produits de détail sont calculés sur la base des prix de revient et des marges bénéficiaires entre les producteurs, les grossistes et les détaillants suivant un système compensatoire à instituer dans les prochains jours.

Selon Abelhamid Boukahnoun, directeur du contrôle économique et de la répression des fraudes au ministère du Commerce, «des producteurs n'ont pas auparavant respecté convenablement leurs engagements en faisant fi de ces prix pourtant décidés d'un commun accord» indiquant que «toute pratique commerciale non réglementaire et illégale fera l'objet d'une sévère sanction». L'important dans cette politique de contrôle

des prix consiste notamment rendre le marché plus sain et dépourvu de toute fraude incitant à une spirale des prix au détriment du pouvoir d'achat des consommateurs. Afin d'être plus clair, ce responsable au niveau du ministère du Commerce précise que certains producteurs se croient en situation monopolistique pour casser les prix ou en augmentant les prix à leur guise. Mais, la mise en demeure du groupe Cevital n'est pas une sanction, mais il est sommé de fournir une explication sur les prix de gros pratiqués sur le marché.

Les commerçants doivent, cependant savoir que la politique de dumping n'est pas tolérée par l'Etat, en ce sens que, le ministère du Commerce précise que «la vente d'un produit à un prix inférieur ou supérieur à celui fixé par les pouvoirs publics est considérée comme une infraction, et par conséquent, un opérateur économique n'a pas le droit de baisser le prix d'un produit alimentaire réglementé par les pouvoirs publics. Cette législation vise notamment la concurrence déloyale et la perturbation du marché».

En dégageant une enveloppe financière de 30 milliards DA, l'Etat consent à indemniser les producteurs justifiant des pertes et un manque à gagner occasionnés par la fixation unilatérale des prix du sucre et de l'huile sachant que les mécanismes de compensation visent à réparer équitablement les pertes subies par les producteurs.

C'est l'objet même de la réunion du conseil interministériel pour appliquer la politique conjoncturelle d'ajustement des prix dans un environnement social et contraignant et tributaire des hausses des prix des matières premières sur le marché international.

A. A.

FLAMBÉE DES TARIFS DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Louisa Hanoune réclame une enquête

La secrétaire générale du PT est revenue sur les émeutes qui ont secoué plusieurs wilayas du pays, tout en mettant l'accent sur la nécessité de mettre fin à la spéculation et au monopole sur le marché des produits alimentaires. Dans ce contexte, elle a appelé à « l'ouverture d'une enquête » pour identifier les personnes à l'origine de cette flambée des prix des produits alimentaires. La secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Mme Louisa Hanoune a affirmé à Oran que « l'Etat a les solutions et les moyens pour casser les fléaux du monopole et de la spéculation ». « L'Etat dispose de moyens et de solutions permettant de lutter contre les personnes qui monopolisent le commerce extérieur et les spéculateurs qui ont mené une guerre contre le pouvoir d'achat du citoyen algérien », a-t-elle ajouté lors d'une rencontre régionale des cadres de son parti des wilayas de l'ouest du pays. « On est capable de créer des projets à même de garantir la sécurité alimentaire à notre peuple, de le mettre à l'abri de l'importation, et de rendre le commerce extérieur sous la tutelle de l'Etat, ainsi que de renforcer les outils de contrôle et d'appliquer une politique répressive contre les spéculateurs », a souligné Mme Hanoune. Elle s'est félicitée, par ailleurs, des décisions prises par le ministère du Commerce en vue de créer un « Office national du commerce », ainsi que des mesures prises récemment par le gouvernement pour juguler la flambée des prix de certains produits alimentaires de base. Mme Hanoune a déploré lors de cette rencontre les dérives qui ont marqué dernièrement le mouvement de protestation des jeunes dans nombre de régions du pays, causant des dégâts matériels à des infrastructures publiques et privées. La secrétaire générale du PT a également condamné les tentatives visant à ternir l'image du pays par certains médias étrangers, qui tentent de tromper l'opinion internationale, en comparant la situation de l'Algérie à celles d'autres pays en proie à des tensions. Commentant la situation en Tunisie, elle a estimé que ce qui s'est passé dans ce pays est un "processus révolutionnaire organisé et encadré", tout en exprimant la solidarité et la sympathie de son parti avec les revendications politiques et sociales du peuple tunisien. Cette réunion s'inscrit dans le cadre des rencontres régionales périodiques organisées par le PT à travers les différentes régions du pays pour célébrer le vingtième anniversaire de la création de la Conférence mondiale ouverte (CMO) contre la guerre et l'exploitation.

L. B.

ARRIVÉE À ALGER DU CONSEILLER D'OBAMA

La lutte antiterroriste au centre des débats

Le ministre délégué chargé des Affaires africaines et maghrébines, Abdelkader Messahel, s'est entretenu hier à Alger avec le conseiller principal du président des Etats-Unis d'Amérique pour la sécurité intérieure et la lutte antiterroriste, John Brennan, de la situation au Sahel et en Somalie ainsi que de la lutte antiterroriste.

PAR INES AMROUDE

«L'entretien a donné lieu à un échange de vues sur la situation qui prévaut dans la région du Sahel et en Somalie, ainsi que sur la stratégie internationale de lutte contre le terrorisme, les trafics en tous genres et le grand banditisme», indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

M. Messahel a développé, au cours de l'entretien, «l'approche algérienne en matière de stratégie régionale de lutte antiterroriste fondée sur la mobilisation des moyens propres aux pays du voisinage et sur l'appui des partenaires dans le domaine de la formation, du soutien logistique et du renseignement», précise-t-on de même source.

Une «large» convergence de vues s'est dégagée sur l'ensemble des questions évo-



quées, souligne le ministère des Affaires étrangères.

Le conseiller principal du président américain, Barack Obama, pour la sécurité intérieure et la lutte antiterroriste, John Brennan, est arrivé hier à Alger. Au programme de la visite de deux jours, passer en revue «l'état des relations bilatérales et étudier les voies et les moyens de les consolider», a indiqué, hier, un communiqué de l'ambassade US à Alger. Cette visite, a-t-on ajouté, s'inscrit dans le cadre du prolongement des relations profondes entre les Etats-Unis et l'Algérie, surtout en matière de coopération sécuritaire et

militaire. Le conseiller principal du président Obama, s'entretiendra avec le président de la République M. Bouteflika, le ministre des Affaires étrangères Mourad Medelci, le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines Abdelkader Messahel ainsi qu'avec le conseiller du président Bouteflika, Kamel Rezzag-Barra.

A noter que les échanges de visites de haut niveau en matière de coopération sécuritaire entre les deux pays ont été intensifiés au cours des deux dernières années. Plusieurs responsables américains ont, ainsi, visité l'Algérie en vue du «renforcement» de la coopération en matière de lutte antiterroriste. A ce sujet, rappelons-le, plusieurs accords d'entraide et de coopération ont été signés entre les deux pays, au courant de l'année écoulée.

I. A.

Le président Bouteflika reçoit l'émir Mohamed Ben Nayef Ben Abdelaziz Al Saoud

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a reçu hier à Alger l'émir saoudien Mohamed Ben Nayef Ben Abdelaziz Al Saoud, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité interne. L'audience s'est déroulée à Djenane El Mufti en présence du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia



APS

COOPÉRATION ALGÉRO-PÉRUVIENNE

Le gaz, la pomme de terre et les affaires politiques

PAR LAKHDARI BRAHIM

L'Algérie et le Pérou ont exprimé hier leur détermination à renforcer davantage leur coopération bilatérale, consistant actuellement en des ventes de gaz naturel, pour l'élargir à d'autres segments d'activité. «Nous nous sommes mis d'accord pour qu'il y ait un espace de coopération encore plus large que nous devons explorer, d'autant que les deux pays partagent la même vision de travailler ensemble», a déclaré le ministre péruvien à l'issue des travaux de la 3^e session du mécanisme de consultations politiques algéro-péruviennes. En effet, dans le domaine de l'agriculture, les deux parties ont convenu d'encourager la culture de la pomme de terre, un produit qui offre «tout au long de l'année, plusieurs variétés au Pérou», a-t-il dit. Dans le domaine minier, le ministre péruvien a souhaité une plus large coopération avec la présence, outre Sonatrach, d'autres entreprises algériennes au Pérou. «À travers les investissements existant entre l'Algérie et le Pérou, nous pensons avoir trouvé le chemin idéal pour la coopération Sud-Sud, en termes plus larges et non seulement en matière d'assistance technique», a-t-il estimé. Sur un autre chapitre, José Garcia a salué les réalisations enregistrées en Algérie, estimant, à ce propos, que le gouvernement algérien «a démontré, tout au long de ces dernières années, sa capacité à maintenir la stabilité dans le pays et, en parallèle, oeuvrer au développement économique pour une meilleure

intégration sociale». Pour sa part, Mourad Medelci a indiqué que l'Algérie et le Pérou ont jeté aujourd'hui «les bases les plus satisfaisantes» pour pouvoir «aller plus loin» dans la consolidation de leur coopération, en explorant d'autres secteurs, citant plus particulièrement le secteur des mines où l'Algérie dispose, a-t-il dit, de «capacités très importantes». «Nous nous félicités des excellentes relations politiques existant entre nos deux pays et nous avons noté avec beaucoup de satisfaction l'état de notre coopération économique qui connaît, depuis quelques années, des avancées extrêmement encourageantes, notamment dans le domaine énergétique avec la présence de la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach dans un projet très porteur et très prometteur au Pérou», a-t-il relevé. La participation de Sonatrach dans ce projet (CAMISEA) est à hauteur de 10% dans la partie développement et production du gaz et de 20% dans la liquéfaction et le transport par gazoduc. Par ailleurs, les deux pays ont réaffirmé leur position commune au sujet du conflit du Sahara occidental et ont insisté sur la nécessité de permettre au peuple sahraoui de «décider de son propre destin à travers son droit à l'autodétermination conformément à la légalité internationale et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité», a précisé Mourad Medelci. Les discussions ont également porté sur le 3^e Sommet arabo-sud-américain qui va se tenir le mois prochain (février) à Lima. L. B.

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE AIN-DEFLA
DAIRA DE KHEMIS-MILIANA
COMMUNE DE KHEMIS-MILIANA

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 01/2011

Le président de l'Assemblée populaire communale de Khemis-Miliana lance un avis d'appel d'offre national ouvert en vue de :

ACQUISITION DE MATERIEL
- LOT N° 01 : Un camion 4x2 Ampliroil
- LOT N° 02 : Un camion benne à ordures ménagères 12 T
- LOT N° 03 : Chargeur

Les entreprises publiques et privées qualifiées et intéressées par le présent avis sont invitées à se rapprocher du service des marchés de l'APC de Khemis-Miliana, pour retirer le cahier des charges contre le paiement d'un montant de mille dinars (1.000.00 DA) représentant les frais de tirage et d'impression.

Les soumissions devront être accompagnées des pièces suivantes :

I- Offre technique :
- Déclaration à souscrire dûment remplie, signée et datée
- Fiche de renseignement technique
- Cahier des prescriptions spéciales - clauses administratives
- Cahier des prescriptions spéciales - clauses techniques générales
- Cahier des prescriptions spéciales - clauses techniques particulières
- Déclaration de probité
- Photocopie conforme du registre du commerce (nouvelle immatriculation) (légalisée)
- Preuves de qualification (agrément etc...)
- Extrait de rôle moins de 03 mois (copie légalisée)
- Carte immatriculation fiscale (copie légalisée)
- Mise à jour (CNAS, CASNOS, copie légalisée)
- Copie de l'extrait du casier judiciaire n° 03 du partenaire cocontractant lorsqu'il s'agit d'une personne physique et pour le gérant ou le directeur général lorsqu'il s'agit d'une société

(légalisée)
- Références professionnelles

II- Offre financière :

- Lettre de soumission + cahier des charges dûment rempli, signée et datée
- Bordereau des prix unitaires et devis quantitatif et estimatif dûment remplis, signés et datés

LES SOUMISSIONS DOIVENT ETRE ADRESSEES AU PRESIDENT DE L'APC DE KHEMIS-MILIANA SOUS PLI PRINCIPAL FERME ET ANONYME NE PORTANT QUE LA MENTION "NE PAS OUVRIR - AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC L'INTITULE DU PROJET"

Le pli principal doit comprendre deux sous-plies fermés portant les mentions :

1- Offre technique
2- Offre financière

Les offres techniques et financières devront être accompagnées des pièces citées dans le cahier des charges.

Un délai de vingt et un (21) jours est notifié à partir de la parution du présent avis dans la presse nationale et le BOMOP. La réception des offres est fixée le 05 février 2011 à partir de 08.00h à 12.00h.

L'ouverture des plis se fera en séance publique le même jour à 13h au niveau du siège de l'APC.

L'invitation est générale aux entreprises participantes de cent vingt (120) jours à. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant un délai à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Président de l'APC

Midi Libre N° 1170 Lundi 17 janvier 2011 - Anep 839 722

L' APN ADOPTE LE PROJET DE LOI SUR LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

LA FIN DE L'ANARCHIE

Le projet de loi portant sur la promotion immobilière a été adopté hier par l'APN. Ce texte de loi, auquel les députés ont introduit pas moins de 32 amendements dont certains ont finalement été retirés, a suscité moult craintes de la part des promoteurs immobiliers qui ont émis par conséquent beaucoup de réserves. Des craintes que le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme ne partage pas.

PAR KAMAL HAMED

«**C**e texte, qui contient 83 articles, va nous permettre de mieux encadrer cette activité» a, justement, estimé Noureddine Moussa, à la suite de l'adoption par les députés de ce projet de texte ajoutant que «le dispositif juridique qui existait n'était pas suffisant pour mieux défendre les intérêts des citoyens et des souscripteurs».

Dans ce même contexte il a affirmé que «ce texte de loi va nous offrir un cadre juridique adéquat pour que cette activité soit bien encadrée et que le mailon faible de la chaîne, à savoir le souscripteur, soit mieux protégé». Il faut dire que de nombreux citoyens ont fait l'objet d'arnaques par certains promoteurs immobiliers et beaucoup de litiges sont pendants au niveau des tribunaux. «En l'absence d'un cadre bien établi, nous avons quelquefois constaté des dépassements de certains promoteurs qui ont fait tache d'huile» a-t-il soutenu avant d'ajouter que «ce texte a pour vocation justement de permettre l'émergence de vrais promoteurs immobiliers, de vrais professionnels qui ont la vocation



Vote à main levée à l'APN

de construire». Pour Noureddine Moussa «le promoteur immobilier doit avoir la qualification nécessaire car l'on ne peut être à la fois promoteur, entrepreneur et bureaux d'études». Annonçant qu'il y a 31.000 entrepreneurs en Algérie qualifiés pour soumissionner, dont seulement 16.000 ont la catégorie 1, il leur a adressé un appel afin qu'ils investissent davantage dans cette activité.

Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, a aussi reconnu qu'un des objectifs de ce nouveau texte juridique a trait à la réorganisation de l'ensemble de l'activité en vue de mettre fin à l'anarchie qui prévalait.

«Le but de ce texte, c'est de mettre de l'ordre progressivement à cette activité. Il s'agit d'un processus et nous avons entamé ce processus de normalisation de cette activité qui a été longtemps abandonnée» a-t-il précisé. Ce projet de loi contient de nombreuses nouveautés, parmi lesquelles l'obligation d'avoir un agrément pour toute personne désirant

activer dans ce créneau. Un agrément qui sera octroyé par les services du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Et c'est ce point précis qui a soulevé le courroux des professionnels du secteur qui estiment que cette disposition assez contraignante va pousser la majorité des promoteurs immobiliers à mettre la clé sous le paillason.

De plus les promoteurs seront inscrits sur un fichier national. L'autre nouveauté aussi a trait à la vente sur plans puisque ce mode a été renforcé par un nouveau type de contrat appelé contrat de réservation.

Cette activité sera par ailleurs placée sous le contrôle d'un Conseil supérieur pour veiller à son bon fonctionnement et au respect de la réglementation. Le législateur a aussi prévu des sanctions pouvant aller jusqu'à des peines d'emprisonnement et ce dans le but de dissuader tous les professionnels d'agir dans le sens contraire de la loi.

K. H.

PLUS DE 210 HECTARES OCTROYÉS EN 2010

Les projets industriels se taillent la part du lion

PAR INES AMROUDE

Plus de 145 hectares ont été concédés, en 2010, par l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref) pour la réalisation de projets industriels dans différentes régions du pays, a indiqué hier à Alger, la directrice générale de l'agence, Mme Hassiba Mokraoui. «Sur les 172 actifs (englobant 210 ha) proposés par l'Aniref au cours de l'année passée, 117 actifs (totalisant 145 ha) ont été concédés au profit d'investisseurs industriels», a précisé Mme Mokraoui lors d'une conférence de presse tenue au siège de l'Aniref, rapporte l'APS.

Les projets industriels qui seront réalisés sur les 117 actifs concédés représentent, selon elle, un montant d'investissement global de l'ordre de 38,1 milliards de DA, et prévoient la création de plus de 9.700 nouveaux emplois. Ce sont en majorité des projets pour la fabrication de matériaux de construction, d'équipements utilisés dans l'industrie

pétrolière et celle des énergies renouvelables, a-t-elle ajouté, relevant que les 145 ha ont été concédés au cours de 55 ventes aux enchères organisées par l'Aniref dans 28 wilayas.

Mme Mokraoui a rappelé, à cette occasion, que depuis le lancement des opérations de mise en concession en octobre 2009, l'Aniref a organisé 61 opérations dans 29 wilayas, en proposant 200 actifs dont 138 ont été concédés. Les bénéficiaires de ces actifs se sont engagés pour investir un montant global de l'ordre de 41,4 milliards de DA et comptent créer près de 11.000 emplois directs.

Elle a indiqué, d'autre part, qu'en raison de l'"engouement" manifesté par les porteurs de projets lors des opérations d'adjudication, l'Aniref avait décidé de développer davantage ses outils de communication et de marketing. Elle a cité, dans ce contexte, la création d'un site web interactif où les investisseurs intéressés peuvent obtenir toutes les informations relatives aux actifs proposés à la concession. Concernant les

activités de l'agence, Mme Mokraoui a indiqué que depuis son démarrage en 2008, l'Aniref a récupéré 948 lots de terrains (600 ha) qui sont, à l'origine, des terrains appartenant à des entreprises publiques dissoutes ou des excédents d'autres firmes publiques toujours en activité. Ces actifs répartis sur 25 zones industrielles sont depuis mis en concession au fur et à mesure. Dans le but de développer son portefeuille foncier, l'agence compte récupérer 1.400 actifs situés dans des zones industrielles à travers le pays ainsi que les nombreux lots implantés dans les 500 zones d'activités de l'Algérie. L'Aniref envisage, également, en vertu de la réglementation en vigueur, de récupérer les surplus d'actifs détenus par les entreprises publiques économiques représentant une superficie totale de 740 ha. Il sera également question, selon la DG de l'Aniref, de récupérer l'ensemble des actifs concédés pour la réalisation d'un projet industriel et qui sont détournés pour être utilisés comme des espaces de stockage. A une question

STRATÉGIE NATIONALE DE LA FAMILLE

Le texte soumis prochainement au gouvernement



Le projet de stratégie nationale de la famille (2011-2015) sera soumis prochainement au gouvernement, a annoncé, hier à Alger, la ministre déléguée chargée de la Famille et de la Condition féminine, Nouara Saâdia Djafaâr. Ce projet portera sur les différentes questions intéressant la famille, définira les prérogatives en matière de prise en charge de la famille à moyen et long termes et comblera les lacunes enregistrées particulièrement dans le domaine de lutte contre les fléaux sociaux, a indiqué Mme Djaâfar lors de la présentation de cette stratégie devant le Conseil national de la famille et de la femme. La mise en œuvre de cette stratégie vise, également, à « unifier » les efforts visant la promotion de la famille, en accord avec les mutations sociales et les exigences de développement durable. Ce projet a pour objectif, aussi, de « trouver des solutions aux préoccupations de la famille dans différents domaines, notamment en matière de santé, éducation, enseignement, formation, emploi et prise en charge des personnes défavorisées et vulnérables au sein de la société ». Un plan d'action a été arrêté et plusieurs activités ont été organisées auparavant dans le cadre de l'élaboration du projet de stratégie, dont l'organisation d'ateliers de réflexion sanctionnés par une série de recommandations sur les aspects sociologique, économique et juridique. L'élaboration de ce projet s'est effectuée dans le cadre d'une collaboration nationale multisectorielle et pluridisciplinaire.

L. B.

I. A.

EUCALYPTUS

Absence d'infrastructures de base

En dépit du lancement de plusieurs projets, portant sur l'amélioration des conditions de vie des résidents de la commune des Eucalyptus à Alger, ce cadre de vie demeure précaire et souffre de plusieurs manques. La localité des Eucalyptus se classe en effet parmi les collectivités les plus pauvres en matière d'infrastructures de base. Les citoyens, résidant au sein de cette localité, ne cessent de se plaindre des conditions lamentables dans lesquelles ils végètent depuis de très nombreuses années. C'est le cas de nombreux quartiers situés pourtant au chef-lieu de la commune à l'instar de la cité des 120-Logements.

Cette cité, pourtant récemment réalisée, souffre d'un manque flagrant de la moindre infrastructure et rejoint à cause de ces manques à ces centaines de cités-dortoir construites un peu partout à travers la capitale. Réseau d'assainissement inexistant, décharge publique absente, trottoirs gravement détériorés, absence d'éclairage public, inexistence de commerces de proximité... ce sont là quelque uns des problèmes connus par ces familles au quotidien. «Nous manquons de tous. Il faut dire tout simplement que nous n'avons rien dans cette cité qui a vu le jour pourtant voilà sept ans seulement», nous dira un habitant. «Avant l'attribution de nos logements on nous avait promis une existence sur un petit paradis sur terre parsemé de verdure et d'aires de loisir et de jeu, mais la réalité est bien autre aujourd'hui puisque nous pataugeons dans la boue en hiver et aspirons à pliens poumons la poussière en été.

En rentrant chez nous le soir nous craignons une éventuelle agression. On ne peut pas laisser nos enfants jouer dehors à cause des eaux usées s'écoulant à ciel ouvert et des odeurs nauséabondes qui s'en dégagent, cela sans parler des décharges sauvages qui attirent rats et chiens errants», ajoutera un autre père de famille. Cette situation a été, selon les résidents dudit quartier, plusieurs fois signalée aux autorités concernées qui n'ont, toujours selon eux, jamais répondu à leurs plaintes.

Il faut signaler que la commune des Eucalyptus a pourtant tracé plusieurs projets d'aménagement urbain qui devaient toucher les quartiers de la commune les plus concernés par des manques en matière d'aménagement urbain, mais les habitants nous affirment «n'avoir rien vu encore être concrétisé sur terrain».

C. K.

EL BIAR, MARCHÉ COMMUNAL

EST-CE LE RETOUR DE L'INFORMEL ?

Face à un chômage galopant, paradoxalement à des postes d'emploi ne trouvant pas preneur - manque de formation et surtout de spécialisation - beaucoup de jeunes et moins jeunes n'ont ainsi d'autre recours que ces étals de fortune pour gagner leur vie.

PAR KARIMA HASNAOUI

Depuis maintenant quelques jours, le commerce informel regagne peu à peu du terrain. En effet l'on remarque le retour des étals anarchiques lesquels ont réoccupé l'ensemble des espaces, auparavant libérés, à proximité du marché communal de l'agglomération urbaine d'El Biar. Depuis quelques jours en effet les étals ont refait leur réapparition en force et les trottoirs et espaces publics sont de nouveau réinvestis au grand désarroi des riverains qui pensaient en avoir terminé avec ce phénomène longtemps combattu par les pouvoirs publics. Dans la localité d'El Biar l'activité commerciale informelle avait atteint un seuil intolérable squattant les abords du marché communal et arrivant jusqu'au portes et fenêtres même du siège de l'assemblée populaire communale.

Tout le monde s'interroge sur le retour en force de ces vendeurs, qui hier encore étaient pourchassés par les forces de l'ordre, d'autant que le centre d'El Biar avait pu enfin respirer après la disparition totale, il y a de cela quelques semaines, de ces étals sauvages. Les citoyens avaient renoué avec le plaisir tranquille de pouvoir circuler sereinement sans se faire bousculer ou



Les étals de fortune squattent le moindre espace public.

devoir subir les cris et slogans vantant la marchandise pour attirer la clientèle. Mais ce bonheur a été de très courte durée et cette liberté de circuler a été de nouveau aliénée avec le retour de l'informel qui les force à disputer la chaussée aux véhicules. Néanmoins, une ambiance assez tendue se remarque au niveau du marché. Les commerçants ne manquent pas de s'élever contre cet état de faits qui leur porte préjudice. D'un côté nous retrouvons les «trabendistes» qui reprennent peu à peu leurs «territoires», de l'autre les services de police de la circonscription, qui sont bien présents sur les lieux mais pour des raisons évidentes n'osent affronter frontalement ces jeunes qui ne demandent qu'à en découdre et enfin les commerçants du marché communal qui voudraient bien pouvoir récupérer leur clientèle. Est-ce le come back ? Voilà la question que tout le monde se pose en attendant la suite des événements... Il faut dire que face à

un chômage galopant, cela paradoxalement à de nombreux postes d'emploi ne trouvant pas preneurs - manque de formation et surtout spécialisation - beaucoup de jeunes et moins jeunes n'ont ainsi d'autre recours que ces étals de fortune

De ce fait il y a fort à craindre que la campagne, lancée début 2010 et visant l'éradication du commerce informel, soit réellement morte de sa belle mort.

Nous avons parlé de la localité d'El Biar, mais il faut préciser que le retour des étals informels est constaté à travers toute la capitale, Belouizdad -pour peu qu'ils soient partis-, Bachdharrah, Kouba, Oued Kniss, Bab El-Oued, Basse-Casbah... Il reste à espérer que ce retour soit conjoncturel et que ces jeunes finiront par bénéficier d'espaces encadrés. Cela est indispensable pour oublier cette image qui colle à la capitale de grand bazar ceinturé de bidonville. El Bahdja mérite certainement mieux.

K. H.

BOUZAREAH, QUARTIER BLAD EL-FEDH

Grave détérioration du cadre de vie

Des travaux inachevés ou encore présentant d'importantes malfaçons, cela fait partie du triste quotidien de certaines localités algéroises, particulièrement celles se trouvant loin des feux de la rampe.

Ces situations ne manquent pas de se répercuter négativement sur le quotidien des familles qui voient ainsi, jour après jour leur cadre de vie se détériorer. C'est le cas pour les résidents du quartier Blad El-Fedh situé dans l'agglomération urbaine de Bouzareah.

Là la patience des familles a atteint ses limites en attendant depuis de très longues années le règlement des innombrables problèmes qui font de leur vie un calvaire au quotidien. Les derniers chantiers, mis en place voilà plus de six mois, ne sont toujours pas achevés et

soumettent les nerfs des citoyens à rude épreuve. L'arrivée de la nouvelle année 2011 n'a amené aucun changement positif pour les familles qui n'en peuvent plus de cette longue attente pour une amélioration, aussi minime, soit-elle, dans leur environnement.

Rues non goudronnées et canalisations d'eau exposées à ciel ouvert, sont parmi les principaux points et désagréments dénoncés en vain, il faut le dire, par les familles. Cette situation constitue pourtant, à n'en pas douter, un réel danger sur la santé des habitants.

La détérioration des rues de ce quartier oublié, intervient il faut le rappeler, en raison d'un énième chantier inabouti mené dans ce quartier. Un chantier, entamé l'été dernier, et qui avait pour vocation le raccordement des foyers au réseau

de l'eau courante. Cette situation délétère s'aggrave à la moindre averse que dire des pluies diluviennes, connues voilà quelques semaines, et surtout il ne faut pas oublier que nous sommes en hiver, donc des intempéries ne sont pas à écarter. La majorité des résidents du quartier Blad El-Fedh s'accorde à dire : «Nos élus n'accordent aucune importance à notre quartier sinon ils se seraient inquiétés du devenir de ce chantier laissé en plan».

Ces nouvelles canalisations, du fait qu'elles n'aient pas été recouvertes, sont à présent exposées à l'air libre, représentant ainsi une source idéale pour la prolifération des bactéries et donc des maladies à transmission hydrique.

Cette crainte a obligé les familles à recourir, pour ceux qui le peuvent, à l'achat d'eau de source ou d'eau minérale,

pendant que les autres se contentent de la faire bouillir pour écarter tout danger. Une mère de famille interrogée à ce propos nous dira avec colère : «Jusqu'à quand continuerons-nous à subir les désagréments causés par l'irresponsabilité de nos élus. Il est vraiment grand temps qu'ils se réveillent et prêtent une oreille à nos revendications légitimes».

Les habitants de Blad El-Fedh expriment ainsi un malaise général devant des conditions de vie qui ne cessent de se dégrader et lancent un énième appel aux autorités communales leur demandant de prendre en considération leurs revendications, ils pointent ainsi du doigt les services de l'assemblée populaire communale les appelant à prendre leurs responsabilités.

K. H.

BISKRA

5.000 postes de formation pour la rentrée de février

L'offre de formation sera forte de quelque 5.000 nouveaux postes à Biskra à l'occasion de la rentrée de février prochain, a-t-on indiqué lundi à la direction du secteur. Selon le directeur de wilaya de la formation professionnelle, cette offre qui comprend des profils professionnels adaptés aux secteurs de l'agriculture, de l'artisanat traditionnel et du BTPH (Bâtiment-travaux publics-hydraulique) tient compte de la demande du secteur économique local. Le même responsable a ajouté que les bureaux d'information et d'orientation, ouverts dans les établissements de formation de la wilaya, fournissent aux jeunes demandeurs de formation toutes les données nécessaires quant au choix de la qualification professionnelle souhaitée. Des portes ouvertes et des journées d'information de proximité sont organisées dans les communes en fonction d'un programme arrêté conjointement par la Direction de la formation professionnelle et la Direction de l'éducation, ciblant notamment les élèves des établissements scolaires. Au plan des infrastructures, la prochaine rentrée de février verra notamment l'entrée en phase d'exploitation d'un nouveau Centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) dans la commune de Foughala, offrant des formations en couture, broderie et plomberie-sanitaire, ainsi que d'une annexe dans la commune de Lioua. Le secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de Biskra dispose de plusieurs établissements de formation dont deux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP) à Tolga et Biskra et de 20 établissements de statut privé.

M'SILA

Évolution de la production des viandes blanches

Plus de 112.000 quintaux de viandes blanches ont été produits en 2010 dans la wilaya de M'sila, contre 95.000 quintaux en 2009, a indiqué, mardi, le directeur des services agricoles (DSA), Laâla Maâchi. Cette évolution, jugée "encourageante", est le résultat, selon ce responsable, de "nombreux facteurs parmi lesquels le soutien à la modernisation et au nettoyage des batteries d'élevage, les actions de vulgarisation technique et la reprise des activités de nombre d'aviculteurs ayant abandonné cet élevage au cours des dernières années". La filière avicole est appelée à connaître, au cours des prochaines années, un "dynamisme accru" susceptible de transformer la wilaya en "pôle national générant près de 3.000 emplois", a estimé le DSA. Le recul du prix de la viande blanche de 300 dinars le kg, en août dernier, à 200 dinars actuellement a eu pour effet d'accroître la demande sur cette viande dont la consommation était limitée à 300 quintaux par mois, selon la même source. Durant le dernier trimestre 2010, une vingtaine de rôtisseries spécialisées dans le poulet de chair ont fait leur apparition dans la ville de M'sila proposant le poulet entre 300 et 600 dinars, selon la taille, à la faveur de cette régression des prix de vente proposés par les aviculteurs de M'sila, mais également des wilayas voisines dont Batna, Bouira et Alger.

MASCARA

Mise en chantier de 2.579 habitations rurales

Les projets de réalisation de deux mille cinq cents soixante dix neuf (2.579) habitations rurales seront lancés durant le premier trimestre 2011 dans la wilaya de Mascara, a-t-on appris du responsable de la cellule de communication de la wilaya. Ce quota s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014, qui consacre à cette wilaya un programme global de 10.000 habitations de ce type, selon la même source. Le même responsable a fait savoir que les commissions de daïras chargées de la distribution d'aides relatives aux habitations rurales d'une valeur de 700.000 dinars chacune, ont établi la liste des bénéficiaires à travers les 47 communes rurales de la wilaya situées dans la région sud, qui ont enregistré le retour des habitants à leurs régions d'origine pour exercer leur activité agricole. La réalisation de ces habitations, sera accompagnée, selon la même source, par d'autres projets de développement qui consistent au raccordement en électrification et l'ouverture de routes pour améliorer les conditions de vie des ruraux. Il est à noter que la wilaya de Mascara avait bénéficié, en 2010, de la réalisation de 1.900 unités d'habitation de même type, contribuant à une dynamique au niveau des zones rurales de la wilaya qui comporte plus de 500 douars. **APS**

BOUMERDÈS

Déficit en infrastructures éducatives

Plusieurs localités dans la wilaya de Boumerdès ne sont toujours pas dotées d'établissements secondaires. Ce déficit n'est pas sans conséquences négatives sur les élèves confrontés à d'énormes difficultés pour rejoindre les bancs des lycées. De ce fait leurs résultats scolaires sont déplorables. Afir, Legata, Si Mustapha et Timezrite sont les communes où l'on enregistre cette absence de lycée.

PAR TAHR OUNAS

Dans la localité d' Afir, les élèves sont durement pénalisés par la distance qu'ils parcourent jusqu'au chef-lieu de la commune de Dellys pour étudier. Ils sont contraints de parcourir quotidiennement plus de 32 kilomètres pour rejoindre leur établissement. Ils attendent avec impatience le lancement du projet de construction d'un lycée de 1.300 places depuis plusieurs mois.

Ce projet a été inscrit depuis plusieurs années avant qu'une décision ne soit prise pour sa construction et un bureau d'études a été désigné à cet effet. Ce joyau architectural devra être construit prochainement dans cette localité purement rurale. En attendant, les élèves devront encore attendre leur mal en patience. Les élèves de Legata sont également pénalisés par l'absence d'un lycée au niveau de leur localité. Ils endurent des tas de désagréments pour pouvoir rejoindre les établissements de Zemmouri et des Issers, dans les



L'absence de lycée dans des régions rurales contraint les élèves à des déplacements fastidieux.

quelles poursuivent leurs études puisqu'ils sont confrontés au manque de transport scolaire. De même, les bus qui les transportent sont dans un état vétuste et ne répondent pas aux normes de confort. Dans la commune limitrophe de Si Mustapha, les élèves se plaignent de l'absence d'un établissement secondaire. Ils sont scolarisés au niveau du lycée de Thénia ou celui des Issers. Ils se plaignent particulièrement de l'absence de transport scolaire. Ici, c'est le transport privé qui a pris le relais. Cette carence, faut-il le dire, s'est répercutée négativement sur les résultats des élèves qui prennent leur mal en patience. De même pour les lycéens de la commune balnéaire de Cap Djenet qui vont, probablement poursuivre l'année prochaine, leurs études au niveau des lycées de Bordj Ménaïel. Plusieurs projets de réalisation de lycées ont été, auparavant, inscrits dans la wilaya de Boumerdès, mais certains ne sont toujours pas lancés. Certains responsables de secteur justifient le retard de lancement des travaux à l'inexistence de foncier notamment dans les

localités où un projet est inscrit. Et l'on trouve ainsi que des choix de terrains y ont été effectués et les travaux lancés mais l'on peine à achever les projets. A titre illustratif, les projets du lycée de Tidjelabine et de Naciria accusent d'énormes retards. A Sidi Daoud, les travaux du projet de lycée piétinent toujours. Les élèves poursuivent encore leurs études au niveau des chalets implantés au lendemain de séisme de 2003. Notons que, par ailleurs, plusieurs localités qui en sont dotées en établissements secondaires, sont confrontées à la surcharge des classes. L'exemple édifiant est le lycée Boukabous, dans la commune de Chabet El-Ameur qui connaît depuis plus de trois ans ce problème. La raison est l'accroissement des élèves inscrits annuellement. Ce lycée dispose d'une vingtaine de classes et le nombre des élèves est estimé à 900. Ici, une annexe a été ouverte afin de permettre à tous les élèves de suivre leurs cours. Un nouveau lycée a été lancé récemment afin de venir à bout de surplus qui touche l'ancien établissement. **T. O.**

EL TARF, CAMPAGNE SYLVICOLE

18.000 m³ de bois et 15.000qx de liège produits

La campagne sylvicole dans la wilaya d'El Tarf a été marquée, en 2010, par une production de 18.000 m³ de bois et de 15.000qx de liège, a-t-on appris lundi auprès de la Conservation des forêts. Cette activité qui a favorisé la création de 700 postes d'emploi au total, a donné des résultats "largement supérieurs" aux prévisions qui étaient de l'ordre de 12.000 m³ pour le bois, a précisé le conservateur des forêts, Mohamed Teyar. Selon ce responsable, les études réalisées dans ce domaine font ressortir une "possibilité d'exploitation de 50.000 m³ de bois par an, revue toutefois à la baisse pour osciller, dans l'avenir, entre 18.000 et 20.000 m³, afin de préserver la richesse et assurer sa pérennité". Cette "vision prospective", préconisée pour un développement

durable de la forêt permettra d'arriver à un "peuplement équilibré et harmonisé entre les différentes espèces arboricoles". La campagne d'exploitation du liège a été caractérisée, de son côté, par une production de 15.000 quintaux jugée de "bonne qualité". A la lumière des études effectuées sur le développement de la subéraie, l'on prévoit une exploitation moyenne de plus de 20.000 quintaux de liège durant les prochaines campagnes. L'exploitation du liège "s'effectue par rotations variant entre 9 et 12 ans par séries ou coupons, réglés dans les subéraies aménagées et suivant leur fertilité", a ajouté M. Teyar, signalant que le liège de reproduction récolté dans la commune frontalière d'El Aioun fait actuellement l'objet d'une certification "ISO" pour son écoulement sur

le marché international. Abordant le volet reboisement, le même responsable a indiqué que plus de 2.000 hectares seront replantés durant l'exercice en cours au moyen de diverses essences arboricoles, en tenant compte du renouvellement de la subéraie et de son extension. Il est également prévu le reboisement des zones dégarnies du cordon dunai, en plus du piémont de oued Boulathan, par l'utilisation de différents types de plants, dont 600 hectares d'oliviers. Au plan de la préservation des barrages contre l'envasement et l'érosion, la Conservation des forêts d'El Tarf a retenu, selon son responsable, 200 hectares pour des plantations d'arbres dans les bassins versants et aux abords immédiats de ces retenues d'eau. **APS**

BAGHDAD

Le chef de la diplomatie turc en visite officielle

Le ministre turc des Affaires étrangères, Ahmet Davutoglu, a entamé dimanche une visite officielle de deux jours en Irak. Au cours de sa visite, le chef de la diplomatie turc doit rencontrer les responsables irakiens pour discuter des perspectives de la coopération bilatérale, selon une source officielle irakienne. Les deux parties évoqueront également la situation politique en Irak après la formation du nouveau gouvernement dirigé par Nouri El-Maliki. Après Bagdad, le ministre turc des Affaires étrangères est attendu au Liban dans les prochains jours pour proposer la médiation d'Ankara pour le règlement de la crise libanaise, née de l'effondrement du gouvernement de Saâd Hariri provoqué par la démission collective de plusieurs ministres du gouvernement d'Union nationale.

HAÏTI

Le second tour des élections n'aura pas lieu

Le deuxième tour des élections présidentielle et législatives prévu hier dimanche en Haïti n'a pas eu lieu, a-t-on indiqué auprès du Conseil électoral provisoire (CEP). "Le 16 janvier était une planification du calendrier électoral. Dans la mesure où les résultats définitifs du premier tour des élections ne sont pas encore proclamés, la date ne sera pas respectée", a déclaré à la presse le directeur général du CEP Pierre-Louis Opont. L'annonce début décembre des résultats préliminaires du premier tour par le Conseil électoral provisoire avait provoqué des manifestations violentes de partisans de Michel Martelly, qui dénonçaient des fraudes massives en faveur du candidat du pouvoir Jude Célestin, arrivé deuxième. Le premier tour a été remporté par une ancienne Première dame, Mirlande Manigat, avec 31 % des voix. Le Bureau de contestation électorale nationale (BCEN) n'ayant pas encore statué, "on ne peut aller à un second tour", a expliqué M. Opont. Un groupe de 12 candidats à la présidence a de son côté réclamé l'annulation des élections du 28 novembre, entâchées, selon eux, de fraudes en faveur du candidat (Jude Célestin) soutenu par le pouvoir. Pour tenter de ramener le calme, le président sortant René Préval avait fait appel à une mission d'experts de l'Organisation des Etats américains (OEA) pour évaluer le processus électoral contesté. La mission vient de communiquer officiellement son rapport au gouvernement qui n'a pas encore réagi aux conclusions du document qui fait actuellement l'objet d'une discussion entre la mission et les autorités haïtiennes, a indiqué à la presse le chef de la mission d'experts de l'OEA, Colin Granderson.

RIO DE JANEIRO

Le bilan des pluies dépasse les 600 morts

La Défense civile a indiqué samedi soir qu'au moins 610 personnes ont trouvé la mort dans la région montagneuse près de Rio de Janeiro à la suite des pluies torrentielles tombées dans la nuit de mardi à mercredi. D'autre part, quelque 14.000 personnes sont sans abri dans cette région agricole et de villégiature, à une centaine de kilomètres de Rio. Nova Friburgo, à 140 km au nord de Rio, a été la ville la plus touchée avec 274 morts. La défense civile a dénombré 263 victimes à Teresopolis, une ville de villégiature à 100 km de Rio, et 55 morts dans la ville voisine de Petropolis. Une petite ville de la même région, Sumidouro, comptait 18 morts. Le bilan de cette catastrophe naturelle, l'une des pires de l'histoire du Brésil, devrait encore s'alourdir au fil des heures à mesure que les secours atteignent les zones sinistrées isolées, ont prévenu les autorités.

APS

ASSASSINAT DE RAFIC HARIRI

L'ACTE D'ACCUSATION ATTENDU AUJOURD'HUI

L'acte d'accusation du tribunal de l'ONU enquêtant sur l'assassinat de Rafic Hariri, à l'origine de la crise au Liban, est prévu aujourd'hui.

La remise de cet acte au juge du Tribunal spécial pour le Liban (TSL) coïnciderait avec le début des consultations en vue de la nomination du futur chef du gouvernement, après la chute du cabinet de Saâd Hariri provoquée par la démission des ministres du camp du mouvement chiite armé Hezbollah.

«L'acte d'accusation sera remis lundi d'après les informations dont je dispose», a indiqué samedi à l'AFP le ministre libanais du Travail en exercice, Boutros Harb. Le quotidien français *Le Monde* l'a annoncé aussi pour aujourd'hui en affirmant que les «accusations viseraient des membres du Hezbollah». Le TSL n'a pas confirmé l'information du journal.

Les mises en accusation, confidentielles, seront remises au juge de la mise en état, le Belge Daniel Franssen, qui est chargé de les examiner en vue de leur confirmation. Une fois les chefs d'accusation confirmés par le juge, des mandats d'arrêt ou des citations à comparaître peuvent être délivrés.

La crise politique a pour origine l'enquête du TSL, accusé par le Hezbollah d'être à la solde d'Israël et des Etats-Unis. Ce mouvement, bête noire des Etats-Unis, fait pression depuis des mois sur le fils de l'ex-Premier ministre Rafic Hariri, pour qu'il désavoue le TSL, ce que ce dernier refuse.

Rentré au pays vendredi après une semaine de consultations internationales, notamment à Washington, Paris et Ankara, Saâd Hariri a accusé le Hezbollah de refuser toute concession tout en tentant d'obtenir de lui «des sacrifices personnels et nationaux». Le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, qui devait s'exprimer



hier après que son mouvement eut laissé entendre qu'il ne souhaitait pas voir M. Hariri revenir à la tête du futur gouvernement.

Le quotidien *Al-Akhbar*, proche du Hezbollah, a évoqué le nom d'Omar Karamé, ex-Premier ministre proche de l'opposition qui avait présenté sa démission dans la foulée de l'assassinat de Rafic Hariri en 2005. Mais une source proche de M. Karamé a affirmé que «personne ne lui a rien demandé».

Citant des sources proches de l'opposition, *Al-Akhbar* souligne qu'un Premier ministre autre que M. Hariri pourrait cesser toute coopération avec le TSL.

De son côté, la majorité parlementaire menée par Saâd Hariri refuse tout autre candidat pour ce poste, réservé par tradition à un musulman sunnite. M. Hariri est le leader sunnite le plus puissant et le plus populaire du pays.

Le mufti de la République, chef religieux de la confession sunnite au Liban, a ainsi apporté soutien à Saâd Hariri. «La formation du nouveau gouvernement par Saâd Hariri serait bénéfique à l'ensemble

du Liban». Lundi, le président Michel Sleimane entamera les consultations avec les groupes parlementaires qui doivent nommer leur candidat au poste de Premier ministre.

D'après les observateurs, c'est le groupe parlementaire du leader druze Walid Joumblatt qui pourrait faire pencher la balance en faveur ou non de Saâd Hariri, dont il était l'un des plus proches alliés avant de s'en démarquer. M. Joumblatt a rencontré samedi à Damas le président Bachar el-Assad. La Syrie, ancienne puissance de tutelle au Liban, est un allié du Hezbollah aux côtés de l'Iran.

Le bras de fer entre le Hezbollah et le camp Hariri fait craindre une résurgence des violences et inquiète la communauté internationale.

Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan, dont le pays tente une médiation, s'est entretenu au téléphone avec le président iranien Mahmoud Ahmadinejad, avec le roi saoudien Abdallah, qui appuie M. Hariri, et l'émir du Qatar Hamad ben Khalifa al-Thani.

R. I. Source *Le Monde*

COUVRE-FEU PROLONGÉ D'UNE SEMAINE DANS DEUX QUARTIERS D'ABIDJAN

La Côte d'Ivoire déchirée



Le couvre-feu nocturne instauré dans deux quartiers d'Abidjan mercredi à la suite de violences meurtrières a été prolongé samedi d'une semaine, selon un décret de Laurent Gbagbo lu à la télévision publique ivoirienne. Fief d'Alassane

Ouattara, rival de M. Gbagbo pour la présidence, Abobo (nord d'Abidjan) a été en début de semaine le théâtre de violents affrontements entre des éléments armés non identifiés et des membres des Forces de défense et de sécurité (FDS) fidèles au chef d'Etat sortant. Au moins 11 personnes avaient été tuées, dont huit membres des forces de l'ordre, certains attaqués au lance-roquettes RPG 7 selon la police. «Il y a un certain nombre de points qui ont été identifiés comme abritant des armes de guerre. L'ensemble de ces points n'a pas encore été examiné totalement donc il est important que le couvre-feu se poursuive pour que nous puissions rechercher ces armes», a expliqué à l'AFP le porte-parole du gouvernement Gbagbo, Ahoua Don Mello. «Le travail continue jusqu'à ce qu'on puisse collecter l'ensemble de ces armes», a-t-il déclaré, évoquant notamment la découverte de kalachnikovs, mais sans donner le nombre

d'armes saisies. Le gouvernement Gbagbo a accusé le camp Ouattara ou les «rebelles» des Forces nouvelles (FN) qui lui sont alliés d'être à l'origine des dernières violences, ce que les intéressés ont fermement contesté. Les trois premières nuits de couvre-feu avaient été calmes dans les deux quartiers visés. Dimanche, le Premier ministre kényan Raila Odinga, émissaire de l'Union africaine, est attendu à Abidjan pour tenter de sortir la Côte d'Ivoire de la crise née de la présidentielle du 28 novembre, après une visite infructueuse début janvier. Sa tâche paraît quasi impossible après l'appel à la force lancé par M. Ouattara, reconnu président ivoirien par la communauté internationale, pour faire partir M. Gbagbo, qui se considère aussi comme seul légitime. Selon le dernier bilan de l'ONU, la crise post-électorale a été marquée par 247 morts depuis la mi-décembre, dont des victimes de violences interethniques.

R. I.

POURQUOI LE GEL DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE EN ALGERIE ?

COMBAT CONTRE TOUTE FORME DE MONOPOLE

Il faut éviter les passions et se conformer dans tout État de droit à la loi. La loi sur la concurrence prohibe clairement à tout producteur ou importateur le monopole

soit par une baisse arbitraire des prix pour éliminer illégalement ses concurrents soit par des rentes de monopole pour les hausser, ne pouvant détenir une part de

marché supérieure à 40% dérogeant exceptionnellement pour les services publics, ce taux étant au niveau international plus bas d'environ 30%.

Lire page 12



MARCHÉS MONDIAUX

DÉTENTE DES PRIX DU SUCRE

Lire page 14



Développement des énergies renouvelables en Algérie
**LE DÉFI DE LA PRÉPARATION
TECHNIQUE ET FINANCIÈRE**

Lire page 12

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ALGÉRIE

Le défi de la préparation technique et financière

La réussite du nouveau programme de développement des énergies renouvelables en

Algérie, qui porte notamment sur une soixantaine de projets, nécessite une bonne préparation

en matière d'études et de mobilisation des financements, estiment des experts.

PAR INES AMROUDE

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Youcef Yousfi, avait récemment annoncé l'existence de 60 projets dans le développement des énergies renouvelables (solaire et éolien), devant porter la production d'électricité à partir de ces énergies alternatives à 3.000 MW à l'horizon 2020.

L'Algérie prévoit aussi, à travers ce même programme, de produire 40% de ses besoins d'électricité en 2030, selon M. Yousfi.

Pour autant, aucun détail n'a été encore donné par les pouvoirs publics sur la nature, la réalisation et les financements de ce programme.

"L'Algérie est un pays continent disposant de sources potentielles importantes" en matière d'énergie alternatives même si la contribution de ces dernières ne représente pour le moment pas plus de 2% de l'ensemble de la production électrique nationale, estime le vice-président du Conseil national économique et social (CNES), Mustapha Mékideche.

Pour lui, ce nouveau programme est "très intéressant, mais il faudra d'abord se focaliser sur ses coûts, les conditions de réalisation et d'exploitation, ainsi que ses retombées industrielles sur le pays".

Le vice-président du CNES a rappelé, rapporte l'APS, de l'expérience algérienne dans le domaine du dessalement de l'eau de mer, une expérience jugée, selon lui, "une réussite" à la faveur d'un long processus de préparation technique, humaine et économique.

"Les premiers séminaires technico-économiques avaient été initiés vingt ans avant le démarrage des premiers investissements (dans le domaine du dessalement).

Cela fait de l'Algérie d'aujourd'hui l'un des premiers pays en la matière dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient", a-t-il rappelé.

"Le tout est de bien préparer ces projets", a-t-il, dans ce sens, insisté, en mettant l'accent sur la nécessité de bien maturer les projets inscrits dans ce programme et dont les détails n'ont pas encore été divulgués.

Estimant, dans la même logique, que la transition énergétique "est bien engagée dans le monde et notamment en Europe", qui cherche à diversifier son bouquet énergétique et ses fournisseurs, M. Mékideche a fait remarquer par ailleurs que l'Algérie est appelée à "définir ses choix stratégiques en la matière pour les prochaines années, afin de bien anticiper



Youcef Yousfi, ministre de l'Énergie et des mines.



Le gouvernement algérien a mis en place un plan de développement des énergies renouvelables qui prévoit de produire, d'ici vingt ans, autant d'électricité à partir des énergies renouvelables qu'elle en produit actuellement à partir de ses centrales alimentées au gaz naturel.



cette transition". Il a, en outre, estimé difficile d'établir une évaluation, même approximative, du coût d'un tel investissement en raison notamment des conditions de développement des différentes technologies liées à l'exploitation des sources d'énergie alternatives.

"Si l'on prend comme hypothèse celle d'en produire 80% (d'électricité) à partir du solaire, il est clair qu'il est difficile dans les conditions actuelles de développement de cette technologie, plus récente par rapport à la technologie éolienne, d'en fixer les niveaux d'investissements", a-t-il ainsi expliqué.

S'agissant des grands projets de développement des énergies renouvelables annoncés pour la région, comme Desertec et le PSM (Plan solaire méditerranéen), M. Mékideche a tenu à préciser que ces projets évoluent "encore dans plusieurs champs d'incertitude".

Il s'agit, selon lui, "d'incertitude en matière de visibilité à moyen et long terme des marchés d'électricité en Europe en matière de tarification,

d'incertitude en matière de technologies de production et de transport et d'incertitude (...) en termes de niveaux d'investissements pour obtenir des financements de long terme".

M. Mékideche a, à cet effet, jugé qu'il serait plus utile que ces projets soient complémentaires et non conflictuels avec les programmes engagés par les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Pour sa part, M. Chemseddine Chitour, professeur à l'École nationale polytechnique d'Alger, estime qu'un "état des lieux" des perspectives et des moyens disponibles en matière de production électrique à partir de sources alternatives, qu'elles soient solaires ou éoliennes, demeure la condition primordiale pour la réussite d'un tel programme.

Il a estimé plus utile pour l'Algérie d'opter, dans ce sens, pour "une stratégie énergétique bien définie mais aussi réaliste en matière d'objectifs fixés".

M. Chitour juge très difficile, voire "impossible" d'atteindre l'objectif de produire 40% des besoins

d'électricité du pays à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2030.

L'Algérie, "qui a beaucoup perdu en matière de savoir faire durant les dix dernières années en raison notamment de la fuite des compétences nationales vers l'étranger, se trouve ainsi dans l'incapacité de reconstituer dans quelques années son tissu d'industrie et de sous-traitance".

"Connaissant ce qui reste de notre tissu industriel qui a perdu un énorme savoir faire en métallurgie et en industrie mécanique, il est impossible d'y arriver (à cet objectif)", a-t-il déploré.

Selon M. Chitour, la mise en place d'un modèle énergétique "viable et cohérent" demeure une nécessité pour que l'Algérie puisse "discuter valablement avec ses partenaires" pour optimiser l'exploitation de son potentiel solaire et éolien.

Le plan du gouvernement algérien de développement des énergies renouvelables prévoit, faut-il encore le rappeler, de produire d'ici vingt ans, autant d'électricité à partir des énergies renouvelables qu'elle en produit actuellement à partir de ses centrales alimentées au gaz naturel. Une démarche que d'aucuns qualifient d'immense défi.

Le but principal de cette nouvelle politique est de préparer le pays à l'ère post-pétrolière. Si l'Algérie reste un important producteur d'hydrocarbures, qui constituent actuellement la principale source de devises étrangères pour le pays, sa demande intérieure est en constante augmentation. Des accords de coopération en matière d'énergies alternatives ont déjà été signés avec plusieurs pays, notamment la France, les États-Unis, le Brésil, la Russie, la Chine et plus récemment l'Allemagne.

I. A.

CONTRIBUTION : POURQUOI LE GEL DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE EN ALGERIE ?

COMBAT CONTRE TOUTE FORME DE MONOPOLE

PAR ABDERRAHMANE MEBTOUL*

A l'instar de certaines institutions de la république, comme la Cour des comptes, le conseil de la concurrence née avec l'Ordonnance numéro 95-06 du 25 janvier 1995 qui relevait de la présidence de la République a subi une modification législative par l'ordonnance numéro 03-03 du 19 juillet 2003, mis sous tutelle du chef du gouvernement mais en réalité du ministre du Commerce, est gelée. Sous la pression des événements, le gouvernement annonce leur réactivation. Aussi, au moment où l'actualité est dominée par le thème de l'inflation, de la détérioration du pouvoir d'achat de la majorité avec une désorganisation des marchés, la dominance de la sphère informelle, la concentration du revenu national au profit d'une minorité rentière, des réserves de change de plus de 150 milliards de dollars, je propose de faire une synthèse de l'ordonnance sur la concurrence. La loi datant du 2 juillet 2008, modifiant et complétant l'ordonnance numéro 03-03 du 19 juillet 2003 ne modifie pas l'essentiel puisque bien que complétant la loi numéro 04-02 du 23 juin 2004, obligeant les agents économiques d'établir une facture ou un document lors de toute vente de biens ou prestation de services effectuées, elle consacre la liberté des prix, mais pouvant «être procédé temporairement à la fixation, au plafonnement ou à l'homologation des marges».

Composition et fonctionnement du Conseil de la concurrence

Selon les articles 23 et 25, ce Conseil jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière est composé de neuf membres, dont un président et un vice-président exerçant à plein temps nommés par décret présidentiel, pour une durée de cinq (5) années, renouvelable relevant des catégories deux (2) membres exerçant ou ayant exercé au Conseil d'État, à la Cour suprême ou à la Cour des comptes en qualité de magistrat ou de conseiller et de sept (7) membres choisis parmi les personnalités connues pour leur compétence juridique, économique ou en matière de concurrence, de distribution et de consommation, dont un choisi sur proposition du ministre chargé de l'Intérieur. Ils exercent leurs fonctions à plein temps. Selon l'article 27 le Conseil de la concurrence adresse un rapport annuel d'activité à l'instance législative, au Chef du gouvernement et au ministre chargé du Commerce. Le rapport est rendu public un mois après sa transmission aux autorités visées ci-dessus. Il est publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire. Il peut également être publié en totalité ou par extraits dans tout autre support d'information. Dans ce cadre, le Conseil de la concurrence est chargé notamment de fixer les conditions d'exercice de la concurrence sur le marché ; de prévenir toute pratique restrictive de concurrence ; et de contrôler les concentrations économiques afin de stimuler l'efficacité économique et d'améliorer le bien-être des consommateurs. Dans les articles 36 et 37 il est précisé que le Conseil de la concurrence est consulté sur tout projet de texte réglementaire ayant un lien avec la concurrence ou introduisant des mesures ayant pour effet, notamment, de soumettre l'exercice d'une profession ou d'une activité, ou

l'accès à un marché à des restrictions quantitatives ; d'établir des droits exclusifs dans certaines zones ou activités ; d'instaurer des conditions particulières pour l'exercice d'activités de production, de distribution et de services ; de fixer des pratiques uniformes en matière de conditions de vente. Ce dispositif relatif à la concurrence a pour souci d'harmoniser la législation algérienne avec les normes internationales, notamment européennes à l'instar de l'article 41 de l'Accord d'Association avec l'Union européenne dans son annexe 5 en prohibant notamment les pratiques et actions concertées, conventions et ententes expresse ou tacites ainsi que les abus de position dominante ou monopolistique sur un marché ou un segment de marché, ces pratiques étant interdites lorsqu'elles ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le libre jeu de la concurrence dans un même marché ou dans une partie substantielle de celui-ci. En termes plus précis - l'abus de l'état de dépendance économique (art. 11) ; la constitution de monopoles à l'importation par le biais de contrats d'achats exclusifs (art. 10) ; et la pratique de vente à des prix abusivement bas (art. 12). Ainsi le Conseil, selon la loi, doit instaurer, à travers ses articles 40 à 43, un cadre de coopération entre le Conseil de la concurrence et les autorités étrangères de concurrence, en vue d'assurer la mise en œuvre adéquate des législations nationale et étrangère et de développer entre ces institutions des relations de concertation et d'échange d'information et ce, dans le respect des règles liées à la souveraineté nationale, à l'ordre public et au secret professionnel.



Que prévoit la loi en cas de monopole ?

Selon les articles 4 et 5, les prix des biens et services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence. Toutefois, l'État peut restreindre le principe général de la liberté des prix temporairement lorsque les biens et services sont considérés stratégiques par l'État pouvant faire l'objet d'une réglementation des prix par décret, après avis du Conseil de la concurrence. Mais d'une manière générale selon l'article 7 de cette présente loi est prohibé tout abus d'une position dominante ou monopolistique sur un marché ou un segment de marché tendant à limiter l'accès au marché ou l'exercice d'activités commerciales ; contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ; faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; appliquer, à l'égard de partenaires commerciaux, des conditions inégales à des prestations équivalentes en leur infligeant de ce fait un désavantage dans la concurrence et subordonner la conclusion de contrats à l'acceptation, par les partenaires, de prestations supplémentaires qui, par leur nature ou selon les usages commerciaux, n'ont pas de lien avec l'objet de ces contrats. S'agissant précisément des concentrations économiques, l'ordonnance de 2003 avisée par celle de 2008 précise que les agents économiques doivent notifier à ce Conseil leurs opérations de concentration lorsqu'elles sont de nature à porter atteinte à la concurrence et qu'elles atteignent un seuil de plus de 40% des ventes ou achats à effectuer sur un marché. Je demande

pourquoi le taux est supérieur à 40% pour les produits de première nécessité détenus par certains privés algériens. 40% est déjà élevé alors que sous d'autres cieux cela ne dépasse pas 30%, étant entendu que pour certains segments stratégiques le monopole, seulement public, peut être toléré transitoirement ? C'est dans ce cadre que la loi seulement consacre une exception à ce principe en accordant la faculté au Gouvernement d'autoriser, lorsque l'intérêt général le justifie, les concentrations économiques rejetées par le Conseil de la concurrence à chaque fois que des conditions économiques objectives le justifient.

Lois, bureaucratie et pratiques sociales...

En conclusion deux questions se posent : pourquoi donc l'État n'a-t-il pas appliqué ses propres lois ? Ce n'est pas la faute d'un ou de quelques privés mais la responsabilité en incombe à l'État qui n'a pas fait jouer son rôle de régulateur stratégique en économie de marché véritable qui doit reposer sur la concurrence, exigeant des jeux de pouvoir, des liens dialectiques entre la logique rentière et la logique du monopole. Ce gel favorise le passage d'un monopole public à un monopole privé surtout pour des produits auxquels 70% de la population consacre 80% de leurs revenus, donc des enrichissements sans corrélation avec l'effort fourni, monopole beaucoup plus néfaste que le monopole public car la logique de tout secteur privé est le profit maximum et le privé algérien n'échappe pas à cette règle universelle. La tentation aussi néfaste serait de vouloir revenir, pour ces produits, au monopole public qui adémontre son inefficacité. Dans la pratique des affaires mondiales, les pénalités pour ces rentes se comptent en millions, voire en centaines de millions de dollars en cas de non respect de la concurrence.

C'est que l'Algérie a les meilleures lois du monde mais les pratiques contredisent ces lois. La mentalité du bureaucrate est de croire qu'en faisant de nouvelles lois, qui parfois contredisent celles existantes, comme le combat de manière administrative de la sphère informelle, l'obligation de paiement par chèque au-delà de 500.000 dinars oubliant qu'existent une intermédiation financière informelle, de la non transition du Remdoc, où la traçabilité invoquée existe déjà au Crédoc, pratique normale sous d'autres cieux mais du fait de la spécificité de l'économie algérienne composée de plus de 90% de petites entreprises à dominance familiale, de la dominance de la sphère informelle (avec un monopole informel) renforçant le passage d'un monopole public à un monopole privé à l'importation de type spéculatif, la lutte contre la corruption par plusieurs organes administratifs alors que cela relève d'une profonde moralisation des institutions, on résoudra les problèmes de la société algérienne alors que l'essence du mal est le manque de visibilité et de cohérence dans la politique socio-économique de l'Algérie en fait à l'instauration d'un État de droit et à une bonne gouvernance. Et puisque l'on parle du combat contre le monopole économique, source de rentes de situation, il faut également combattre le monopole politique mais également social aussi néfaste.

A. M. *Professeur et expert international en management stratégique

POUR LA PREMIÈRE FOIS
DEPUIS DEUX ANS

Le taux d'inflation de la zone euro à plus de 2%

Le taux d'inflation de la zone européenne a progressé en décembre à plus de 2 % pour la première fois depuis deux ans, un seuil surveillé par la Banque centrale européenne a confirmé vendredi l'office européen des statistiques Eurostat.

Le taux d'inflation de la zone euro qui a atteint 2,2 %, est à son plus haut niveau de niveau depuis octobre 2008, où elle avait atteint 3,2%, selon la même source.

Elle avait ensuite été de 2,1% en novembre 2008, avant de revenir durablement sous le seuil de 2%. La Banque centrale européenne (BCE), gardienne de la stabilité des prix dans la zone euro, vise sur le moyen terme une inflation en dessous mais proche de 2%.

Son président, Jean-Claude Trichet, a laissé entendre jeudi que si l'inflation accélérât, la BCE n'hésiterait pas à monter son taux directeur, rivié à 1% depuis mai 2009.

En octobre et en novembre, l'inflation s'était établie à 1,9% sur un an, après 1,8% en septembre, 1,6% en août et 1,7% en juillet.

Dans l'ensemble, l'inflation n'a cessé d'accélérer dans la zone euro depuis un an: les prix à la consommation avaient recommencé à augmenter en novembre 2009 après cinq mois de baisse.

SELON LE MINISTRE ALLEMAND
DES FINANCES

Plus besoin des fonds de secours

Le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, a affirmé samedi qu'aucun pays de la zone euro n'a besoin pour le moment de recourir au fonds de secours mis en place par les 17 pays pour aider les Etats en difficultés.

Il a estimé que ni le Portugal, ni l'Espagne, ni l'Italie ou la Belgique n'ont besoin de cette aide actuellement, selon des propos rapportés par un journal allemand qui devait paraître hier.

"On n'en viendra pas là", a-t-il assuré, selon des extraits diffusés samedi. "On ne pousse personne (à recourir) à ce Fonds. Car ensuite il y a des conditions strictes en ce qui concerne les politiques nationales budgétaire et financière", a-t-il ajouté.

Alors qu'une éventuelle augmentation du Fonds européen de stabilité financière (FESF) est à l'étude, le Portugal, en difficultés, se refuse à y recourir, comme l'a fait l'Irlande. Or, selon la presse allemande, la France et l'Allemagne pousseront en ce sens.

Le FESF a actuellement un volume de 440 milliards d'euros et est complété par une enveloppe de la Commission européenne et une autre du Fonds monétaire international (FMI), pour arriver à une force de frappe totale de 750 milliards d'euros.

MARCHÉS MONDIAUX

Détente des prix du sucre sur les marchés mondiaux

Les cours du sucre se sont nettement détendus en fin de semaine, après une tentative de rebond en milieu de semaine alimentée par un regain d'intérêt des investissements spéculatifs.

Les prix du sucre sont montés mercredi jusqu'à 817,70 livres la tonne à Londres et 33,35 cents la livre à New York. Ils restaient à distance de leurs sommets de fin décembre, où ils avaient grimpé jusqu'à 34,77 cents la livre à New York, un record depuis janvier 1981, et jusqu'à 835,80 livres la tonne à Londres, un prix sans précédent depuis le début de la cotation du sucre sur la place britannique en 1987.

Sur le Liffe de Londres, la tonne de sucre blanc pour livraison en mars valait 770,20 livres vendredi contre 777,20 livres pour la même échéance une semaine auparavant.

Sur le NYBoT-ICE américain, la livre de sucre brut pour livraison en mars cotait 30,88 cents contre 31,63 cents pour la même échéance le vendredi précédent.

Les prix du pétrole ont fortement progressé la semaine dernière, le baril de Brent franchissant le seuil des 99 dollars pour la première fois en deux ans à Londres, soutenu par une demande solide à la fois en Europe et en Asie et par des inquiétudes sur une réduction de la production en mer du Nord.

A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en février échangé est monté jusqu'à 99,20 dollars contre 93,33 dollars une semaine plus tôt.

Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" pour livraison en février a terminé à 91,54



Usine de sucre

dollars, contre 88,03 dollars, vendredi précédent.

Les cours des matières premières sont repartis à la hausse cette semaine, le café grimant même à de nouveaux plus hauts depuis plus de 13 ans à New York, porté par des signes de tensions persistantes sur l'équilibre des fondamentaux de l'offre et de la demande.

Les cours du cacao ont rebondi cette semaine, dans un marché toujours très volatil dans l'attente d'une solution à l'impasse politique en Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de fèves brunes.

Les prix du maïs et du soja ont continué d'atteindre des niveaux inédits depuis juillet 2008 cette semaine à Chicago, dopés par des révisions en baisse de l'offre par les autorités agricoles américaines.

Le boisseau de soja pour livraison en mars a terminé vendredi à 14,2250 dollars

contre 13,65. Le boisseau de blé pour livraison en mars a fini stable, à 7,7325 dollars contre 7,74 dollars sept jours plus tôt.

Les cours de l'or et de l'argent ont pâti cette semaine d'un regain de confiance des investisseurs dans la zone euro.

Sur le London Bullion Market, l'once d'or a terminé vendredi à 1.367 dollars, inchangé par rapport au vendredi précédent.

Le prix du métal gris a terminé vendredi à 28,27 dollars l'once contre 28,39 dollars une semaine auparavant.

Les prix des métaux de base échangés au London Metal Exchange (LME) ont hésité cette semaine, dans un marché soutenu par la Chine et par un affaiblissement du dollar, le nickel parvenant à se hisser brièvement à son plus haut niveau depuis plus de huit mois.

R.E.

GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Les directives de la FAO



L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a rendu publiques vendredi à Rome des directives sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets de poissons en mer, s'inscrivant dans une prise en charge durable des ressources halieutiques.

Ces directives, qui seront soumises pour approbation au Comité des pêches lors de sa session prévue à la fin du mois à Rome, ont été "avalisées" par des experts de 35 pays réunis au siège de l'Organisation, en décembre 2010, a-t-elle rappelé.

Elles portent sur "toutes les prises acces-

soires confondues, y compris les rejets, c'est-à-dire le poisson capturé accidentellement puis rejeté à la mer, mort ou mourant". Les directives "avaient été requises par les pays eux-mêmes et sont un pas en avant vers l'application d'une approche écosystémique de l'aménagement des pêches", a précisé la FAO. Elles couvrent "la planification de la gestion des prises accessoires, l'amélioration des engins de pêche, les fermetures saisonnières de la pêche, les incitations économiques pour faciliter l'adoption des mesures, le suivi, la recherche et le développement, le renforcement des capacités des Etats à appliquer les directives et toutes

autres questions pertinentes", a ajouté l'organisation. Pour elle, "les prises accidentelles et les rejets sont une menace pour la durabilité de nombreuses pêcheries et portent préjudice aux moyens d'existence de millions de petits pêcheurs et autres métiers de la pêche". Par prises accessoires, l'organisation désigne les espèces menacées d'extinction telles que les espèces de poissons jeunes, les tortues de mer, les oiseaux marins, les dauphins, etc. «En fonction de la définition employée, ces prises peuvent dépasser 20 millions de tonnes par an», a estimé la FAO, pour qui "dans certains pays, elles ont une valeur économique et sont consommées, ce qui empêche d'en estimer l'ampleur". Selon l'expert en technologies de la pêche de la FAO, Frank Chopin, "il s'agit là des premières directives portant sur toutes les espèces capturées par les engins de pêche". L'expert précise que "les directives étendent les principes de l'aménagement des pêches à toutes les espèces et tous les secteurs concernés".

Il rappelle que si le code de conduite pour une pêche responsable "se réfère aux prises accessoires et aux rejets, ces directives approfondissent la façon dont les pays doivent affronter les prises d'espèces non ciblées et les problèmes de rejets sur le plan pratique".

R.E.

GRAND-RENDEZ-VOUS DU 7^E ART AFRICAIN

Le Fespaco planche sur le problème des salles de cinéma

Placée cette année sous le thème « Cinéma africain et marchés », la 22^e édition du Fespaco se tiendra du 26 février au 5 mars prochain.

PAR LARBI GRAÏNE

Le Fespaco va poser cette fois-ci la véritable question « quelle visibilité pour nos œuvres sans salles de cinéma ? » car au-delà de son caractère culturel, le cinéma est aussi un marché économique dont la réussite est à même de lui garantir une existence culturelle pérenne. Au menu de cette manifestation cinématographique dix-huit longs-métrages, dont six seront présentés en première mondiale. Créé en 1969, le Fespaco (Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou) a dû fonctionner sous forme non institutionnalisée avant de devenir une manifestation officielle à partir de janvier 1972. D'une périodicité annuelle, le festival est passé ensuite à partir de la 6^e édition à une périodicité biannuelle. Ce grand- rendez-vous du cinéma africain regroupe producteurs, réalisateurs, comédiens, et autres professionnels du cinéma et de la télévision du continent africain et de sa diaspora. L'historien, scénariste acteur et écrivain congolais Elikia M'Bokolo est le parrain de l'édition de cette année qui mettra en compétition le trophée dont tous les cinéastes rêvent : l'Étalon de Yenga, lequel est revenu lors de l'édition précédente au cinéaste éthiopien



Haïlé Gerima pour son film Téza. Le jury est composé de personnalités du cinéma telles que John Akomfrah, réalisateur ghanéen installé à Londres, Newton Aduaka, réalisateur nigérian, François Woukoache, cinéaste camerounais, Mbye Cham, critique sénégalais de film et de littérature et du cinéaste sénégalais Moussa Touré. Ce jury aura donc à intervenir sur les catégories suivantes : le court métrage, le long métrage et le film documentaire. Des nouveautés cependant sont annoncées pour l'édition 2011 : l'introduction de deux prix, un dénommé « prix des écoles africaines de cinéma » pour encourager les jeunes créateurs africains, et l'autre dénommé « prix de la critique internationale » auquel contribue l'Association des critiques de cinéma du

Burkina (Ascric), la Fédération internationale de la presse cinématographique (Fipresci) et la Fédération africaine de la critique cinématographique (Facc). Si la liste complète des œuvres sélectionnées n'a pas encore été divulguée, toutefois des informations ont filtré sur certaines. Ainsi en est-il de « Sous le silence, je sens rouler la terre » de l'Algérien Mohamed Lakhdar Tati, produit par Mycène Prod et Stella Prod, film qui a été sélectionné dans la catégorie long-métrage de fiction. Les œuvres algériennes devraient croiser le fer, en vue d'arracher l'étalon d'or, avec trois films du Burkina « Le Poids du serment » de Sanou Kollo, « En attendant le vote » de Missa Hébié, et « Notre étrangère » de Sarah Bougnain. Une compétition serrée qui comprend aussi deux films de l'Afrique du Sud, trois du Maroc, deux de l'Égypte, deux du Mali, et un de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, du Bénin, du Mozambique et du Tchad. Dans la catégorie des courts métrages, en attendant la suite de la sélection qui peut s'enrichir de nouveaux films, on peut noter d'ores et déjà que trois œuvres algériennes y figurent. Il s'agit de la « Marche des crabes » de Hafid Aboulahyane, de « Garagouz » d'Abdenour Zahzah et de « Khouya » de Yaniss Koussim. Dans la catégorie documentaire, c'est le film documentaire de Karim Miské « Musulmans de France » qui a été retenu en sélection. Notons qu'au total 28 pays africains et 300 films sont attendus à ce festival. **L.G.**

ARTS DE L'AHAGGAR

Tamanrasset en phase avec les festivaliers



La population de la capitale de l'Ahaggar a vibré aux sons et au rythme des musiques africaines tout au long de trois soirées, animées par des chanteurs algériens et d'autres artistes d'Afrique sub-saharienne, venus prendre part au deuxième Festival international des arts de l'Ahaggar qui se déroule à Tamanrasset du 11 au 17 janvier.

Pendant trois soirées consécutives une douzaine de chanteurs dont des stars internationales se sont succédé sur la scène, dressée à cet effet sur la place 1^{er} novembre, près de la maison de la culture de Tamanrasset, drainant quelques centaines de spectateurs, ravis que leur ville accueille un événement culturel de dimension internationale.

Et c'est au rythme du "Tbel (tambourin)" traditionnel, du "Tindé", aussi bien que de la guitare électrique, de la

batterie et même du jerrycan recyclé que le public de Tamanrasset a dansé pendant toutes ces soirées, appréciant autant la musique africaine, purement traditionnelle, que les fusions modernes.

Trois formations musicales ont animé la première soirée qui a coïncidé avec la veille de la célébration de Yennayer : il s'agit de Tisrasrout d'Idles, Gueddi de Bordj Badji Mokhtar, Badi Lalla de Tamanrasset et de Hamid Ekawel di Niger.

Au cours de la seconde soirée, c'était au tour au vieux Farka Touré, fils et héritier de la légende de la musique malienne Ali Farka Touré, de partager la scène avec la troupe Choghli de Djanet, Banbino du Niger et Itran N'Ahaggar de Tamanrasset.

Les amateurs du gnaoui, de plus en plus nombreux, avaient quant à eux rendez-vous, pour la troisième soirée, avec le groupe Ferda. Leur public a vibré à

l'unisson sous les notes exécutées au violon, banjo, guembri, derbouka, ou encore au "mehraz" (pilon utilisé comme ustensile de cuisine), par les 8 artistes de la formation, pour accompagner les "kssidat" (textes) centenaires, chantés avec toute la gravité qui sied au chant des confréries duquel s'inspire "diwan", un genre de chant spirituel.

Le Mali qui a été à l'honneur de cette troisième soirée était représenté par MODJ qui a séduit le public avec une sélection des plus belles chansons tirées du répertoire malien, tandis que le clou de cette soirée était incontestablement Amadou et Mariam, un couple malien de renommée internationale.

Le public comptant quelques centaines de spectateurs et constitué en grande partie par des familles touaregs n'a cessé de s'élargir au fil des soirées. Le flux des spectateurs arrivait sur place des heures avant le début du spectacle pour s'assurer d'un siège à proximité de la scène, si bien qu'à 19h00 la place 1^{er} novembre était totalement investie.

A défaut d'une place face à la scène, les retardataires parmi les spectateurs, n'hésitaient à se poster sur les toits des bâtisses avoisinantes afin de pourvoir suivre les concerts donnés à l'occasion de ce festival.

Les soirées musicales se poursuivront jusqu'au 17 janvier, dernier jour du festival. Il s'agit de la deuxième édition du Festival international dédié aux arts de l'Ahaggar.

APS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

La priorité au livre avant tout

Le directeur général de la Bibliothèque nationale, M. Azzedine Mihoubi, a souligné samedi à Alger que cet édifice culturel et scientifique accordera la priorité au livre.

Un intérêt particulier doit être accordé au livre sur tous les plans, notamment médiatique, car il est à l'origine de tout savoir, a souligné M. Mihoubi à l'occasion du lancement des activités de la bibliothèque, précisant que c'est dans cette optique que l'établissement qu'il dirige va accorder la priorité au livre.

Toutes les activités culturelles qu'abritera la Bibliothèque nationale seront liées d'une manière ou d'une autre au livre, a-t-il précisé, ajoutant que d'autres établissements pourront abriter les autres activités culturelles ne se rapportant pas au livre.

La Bibliothèque nationale avait l'habitude d'abriter de nombreuses activités culturelles et intellectuelles, des cafés philosophiques tous les mois et des après-midi poétiques.

Un mois après son installation à la tête de la Bibliothèque nationale, M. Mihoubi a souligné que son établissement allait travailler dans le cadre du projet culturel national sous l'égide du ministère de la Culture.

Pour M. Mihoubi, la numérisation de la Bibliothèque nationale est "un défi" que l'établissement oeuvre à relever. La technologie doit être employée au service du fonds culturel que recèle la bibliothèque afin de le mettre à la disposition des chercheurs et de toutes les parties intéressées.

Les activités de la Bibliothèque nationale ont démarré samedi par la présentation du nouvel ouvrage de l'ancien ministre de la Culture et de la communication Mohieddine Amimour, intitulé "Les quatre jours qui ont corrigé l'histoire des Arabes". La Bibliothèque nationale avait été inaugurée à l'occasion du 40^e anniversaire du déclenchement de la Révolution, soit le 1^{er} novembre 1994.(APS)

EGALITÉ DES SEXES AU MAGHREB

L'Unesco lance un concours de logos

Un concours de créations de logos sur le thème "femmes et médias au Maghreb" pour soutenir l'égalité des sexes dans la région a été lancé par le bureau de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de Rabat. Cette initiative vise, indique-t-on, à améliorer l'image des femmes et de lutter contre les stéréotypes sexistes véhiculés dans les médias de la région, et ce, par l'utilisation du pouvoir des médias dans le changement des pratiques sociales. Le logo devrait symboliser et représenter l'égalité des genres, les médias et le Maghreb et comporter au maximum trois couleurs, plus une version en noir et blanc, selon l'organisation. Le meilleur logo de ce concours, désigné par un jury composé notamment de représentants de l'UNESCO en collaboration avec l'entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), sera utilisé sur les pages Facebook du projet "femmes et médias du Maghreb".

Le projet qui s'inscrit dans le cadre d'une action stratégique globale s'étendant jusqu'en 2013 invite, ainsi, les créatifs du Maghreb (graphistes professionnels, artistes, étudiants en arts et communication) à envoyer leur proposition de logos avant le 13 février prochain. Ce concours permettra, par ailleurs, au finaliste de bénéficier d'un prix d'une valeur de 1.000 USD.

APS

PARTAGE DES TACHES MÉNAGÈRES DANS LE COUPLE

QUAND L'HOMME MET LA MAIN À LA PÂTE

Jadis, les choses étaient claires dans notre société patriarcale, et les tâches sont plutôt bien réparties entre l'homme et la femme. Point de dispute donc sur cela. Chacun connaît son rôle et l'exécute. A l'homme de subvenir matériellement aux besoins de sa famille et à la femme de s'occuper de l'éducation de ses enfants, comme veiller jour et nuit sur leur bien-être, préparer les repas, laver le linge, faire la vaisselle... Qu'en est-il aujourd'hui que la femme s'est émancipée et travaille à l'extérieur ?

PAR OURIDA AIT ALI

Aujourd'hui, fort heureusement d'ailleurs, la femme n'est plus confinée à la maison. Grâce à sa détermination, elle a réussi à obtenir sa place dans la société, malgré qu'elle n'ait pas encore les mêmes droits que l'homme. En remontant un peu dans l'histoire, la femme algérienne a participé amplement dans la guerre de Libération nationale. Elle a pris les armes au même titre que l'homme. Par sa bra-



voure elle s'est dressée comme une amazone contre l'ennemi, jusqu'à ce que le pays recouvre sa Liberté. A la veille de l'indépendance, la femme a regagné les bancs de l'école, elle a étudié, et aujourd'hui elle a réussi à acquérir une place importante envers et contre tous dans la société, car, faut-il le mentionner, il n'est pas aisé pour elle de monter en échelon dans cet univers hostile à son égard. En effet, on voit de plus en plus de femmes occuper des postes de responsabilité : directrices d'entreprise, chefs de service dans des hôpitaux, juristes, avocates... Même les statistiques

font état chaque année d'un taux supérieur de réussite de filles aux examens. La femme est donc cette éternelle combattante. Si jadis, les tâches étaient bien réparties ce n'est plus le cas à l'heure actuelle. Il est clair que la femme, en plus de procréer, de porter ses enfants durant 9 mois de les élever ne peut pas humainement exercer ces activités professionnelles, puis après ses heures de travail intégrer le foyer pour s'occuper des tâches ménagères et de ses enfants en plus. Il est normal que monsieur doit mettre la main dans la pâte. Certains le font de bon cœur et attachent

naturellement un tablier autour de la taille et cuisinent, lavent la vaisselle. D'autres malheureusement, par excès de machisme, trouvent cela déshonorant car dans leurs esprits cela touchera à leur virilité.

Rachid et Samia sont un couple de médecins. Ils occupent le même poste, ils perçoivent le même salaire. Mais c'est à Samia qu'échoit le rôle d'assumer les tâches ménagères. «Chaque jour c'est le parcours du combattant» raconte-t-elle. «Je dois me lever aux premières lueurs de l'aube pour préparer le repas du soir, à 6 heures je réveille les enfants, je les prépare, je fais le café, et je sors de la maison, je prends la voiture pour déposer Inas âgée de 5 ans à l'école et Yacine âgé de 2 ans à la crèche avant de regagner mon travail. Alors que mon mari est encore sous les draps!» Et de continuer amèrement : «Le pire est lorsque les enfants sont malades. Je passe des nuits blanches à leurs côtés et chaque jour, rebelote. Le soir nous rentrons tous ensemble après avoir récupéré les enfants et mon cher époux s'affale sur le fauteuil pour faire ses mots croisés et moi, après avoir déposé le faix d'une longue journée je reprends le faix des tâches du foyer». Dans ce cas, les femmes, à l'instar de Samia, «sont des femmes et demie» comme on le dit dans notre langage populaire, puisqu'elles arrivent à accomplir et allier quotidiennement les tâches ménagères, l'éducation des enfants, et une activité professionnelle.

O.A.A.

LITTÉRATURE POUR ENFANTS EN ALGÉRIE

Entre marginalisation et médiocrité

La littérature pour enfants en Algérie est à ses premiers balbutiements et peine à mûrir, en raison de diverses entraves qui la dévient de sa véritable vocation: écrire pour l'enfant avant d'écrire sur l'enfant. Si la littérature pour enfants, aussi complexe soit-elle, a réussi à sortir de l'état de marginalisation, elle n'arrive toujours pas à atteindre l'âge de maturité en Algérie, alors que dans d'autres pays, elle est à son apogée, estimant des éditeurs et des auteurs spécialisés. A ce propos, Mustapha Madhi, directeur des éditions Casbah a affirmé que l'écriture littéraire pour enfant "n'est pas développée" dans le monde arabe, notamment en Algérie. Elle est "quasi-inexistante", car nécessitant "des compétences et des écrivains qualifiés", a-t-il estimé, soulignant que la majorité des écrivains de ce genre littéraire "ne sont pas spécialisés", au moment où le livre pour enfants est considéré comme une industrie à part entière dans les pays développés. Ce genre de littérature doit répondre à des critères spécifiques à même de développer l'amour de la lecture chez l'enfant, ce qui fait défaut dans le livre algérien pour enfant, a rappelé M. Madhi. Le facteur de l'attrait, essentiel pour l'ancrage de la culture de la lecture chez l'enfant, manque incontestablement dans une grande partie des livres destinés à l'enfant en Algérie, a de son côté souligné Firas El-Djahmani, responsable des éditions Atfalouna(nos enfants). Certes, "il y a une riche production de livres pour enfants", mais celle-ci "est en deçà du niveau de la lit-

térature pour enfants des points de vue cognitif et perceptif", a-t-il affirmé, reprochant à ces écrivains le fait de ne pas tenir compte des caractéristiques géographiques, étant donné que livres pour enfants vendus au nord sont les mêmes vendus au sud du pays.

"Une noble mission avant d'être une transaction lucrative"

La littérature pour enfants est "une noble mission avant d'être une transaction commerciale lucrative", ont déclaré plusieurs libraires interrogés par l'APS, précisant que l'enfant ressemble à une page blanche sur laquelle les différentes idées peuvent être inscrites et sauvegardées dans sa mémoire et contribuer indirectement à la formation de sa personnalité. Cependant, les avis des parents divergent sur la réalité du livre pour enfants en Algérie mais ils s'accordent tous à dire que "les prix" des livres demeurent "un frein" et les incitent à se tourner vers les CD, moins coûteux. Ils ont souligné la nécessité d'habituer l'enfant à la lecture dès son tendre âge pour développer son imaginaire, à travers les images contenues dans le livre et que le CD ne peut évaluer, appelant les écrivains à tenir compte des aspects socioculturels de l'enfant algérien lors de l'écriture, d'autant que le livre joue le rôle d'"éducateur" aux côtés du maître d'école et de la famille. Ils ont imputé la responsabilité du recul de la lecture infantile à la famille qui a négligé cette importante activité, à la faveur de la gène-

ralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des CD interactifs qui ont détrôné les livres. Des écrivains spécialisés dans le livre pour enfants ont reconnu faire face à plusieurs entraves en matière de publication de leurs ouvrages, contrairement à d'autres styles littéraires. Le livre pour enfants est "très coûteux", estiment certains éditeurs, par rapport aux autres publications destinées aux adultes, en raison des illustrations nécessitant la maîtrise des techniques et des couleurs, ce qui a mené à la marginalisation des écrivains de livres pour enfants dont le nombre s'amenuise de jour en jour. M. El-Djahmani a estimé nécessaire de comprendre l'éditeur qui cherche à préserver ses intérêts avant tout, d'autant que les libraires sont ses principaux clients, précisant que l'éditeur "est un investisseur dans le domaine de la culture" et a le droit d'investir dans les publications très prisées sur le marché. Il a mis l'accent sur "l'absence d'une institution spécialisée dans la distribution des livres" notamment pour enfants. L'écrivain et journaliste Tahar Yahiaoui, responsable des Editions El Awtan a estimé que la littérature enfantine en Algérie est encore "anarchique et n'a aucune base scientifique", un avis partagé par M. Madhi qui affirme que les éditions Casbah procèdent actuellement à l'achat des droits de traduction auprès des maisons d'édition étrangères. Les livres traduits sont sociologiquement adaptés à la réalité culturelle algérienne, a-t-il précisé. Le directeur adjoint du

livre au ministère de la Culture, Yasser Arafat refuse, quant à lui, le terme "anarchique" soulignant que la littérature pour enfants dans notre pays n'est pas aussi développée que la littérature pour adultes. Elle est débutante et évolue lentement, selon lui. L'orateur a précisé en outre que "le ministère n'impose aucune censure aux maisons d'édition en matière de livres pour enfants", affirmant que l'éditeur "est le premier responsable" de ses publications et le lecteur "en est le seul juge". M. Madhi a indiqué que les éditions Casbah pratiquaient une "véritable censure" et n'autorisaient pas la publication d'"ouvrages obscurantistes ou qui incitent à la violence" ou encore des livres dévalorisant la femme et l'enfant ou portant atteinte aux symboles nationaux. M. Yahiaoui a soutenu de son côté que "nous sommes à l'ère de l'ouverture et de la liberté d'écrire et d'édition et il est difficile de contrôler tout ce qui est proposé dans les librairies" notamment avec la quantité innombrable de livres dont la plupart ne sont pas utiles. Par conséquent, affirme l'éditeur, il est important d'avoir des études spécialisées définissant les critères psychologiques et sociologiques de l'enfant et permettant d'aboutir à un produit intellectuel efficace. Bien que les idées et les avis divergent sur la réalité de la littérature enfantine en Algérie, ils confirment toutefois que celle-ci est marginalisée tout comme l'enfant algérien tourné vers les jeux vidéos et les DVD car on n'a pas su cultiver chez lui le désir de lire.

APS

Kristen Stewart : "Ça m'ennuie de ne plus être une fille parmi tant d'autres"



Depuis qu'elle a crevé l'écran dans la saga *Twilight*, Kristen Stewart est devenue une véritable star. Contrairement à beaucoup dans sa situation, l'actrice maudit sa nouvelle célébrité et regrette son anonymat. Devenue une véritable star en un temps record, en interprétant le rôle de Bella Swan dans la saga *Twilight*, Kristen Stewart passe son temps à critiquer son statut de vedette et se lamente d'avoir perdu l'anonymat auquel elle tenait temps.

Plus que jamais médiatisée depuis les rumeurs de romance avec son partenaire à l'écran, Robert Pattinson, qu'elle a d'ailleurs toujours refusé de confirmer ou d'infirmer, la jeune femme fait la couverture du prochain numéro de *Vogue US*, pour lequel elle a posé en blonde, et elle se livre entre les pages de l'interview. "Il n'y a aucune manière de le dire de façon éloquente. Je ne peux plus aller au centre commercial. Ça m'ennuie de ne plus pouvoir sortir aussi souvent, de ne plus être une fille parmi tant d'autres. D'être tout simplement une fille lambda dans un endroit lambda, c'est terminé tout ça."

A noter également que les rumeurs veulent que Kristen Stewart rejoigne Robert Pattinson à la cérémonie des Golden Globes qui aura lieu cette nuit.

ÇA S'EST PASSÉ CE JOUR

1605 Naissance de Don Quichotte

Don Quichotte est le nom que s'est choisi un pauvre Hidalgo (gentilhomme) de la Manche. Don Quichotte de la Manche (en espagnol El ingenioso Hidalgo Don Quijote de la Mancha) est un roman écrit par Miguel de Cervantes. Il a créé le type du Don Quichotte, rêveur idéaliste et absurde. En ce jour, la première partie est publiée.

1773 Le cercle polaire antarctique franchi

Deux des navires commandés par le capitaine James Cook, explorateur britannique, sont les premiers à franchir le cercle polaire antarctique. Partis de Plymouth en juillet 1772, *Resolution* et *Adventure* recherchent le Cap de la Circoncision, signalé par Bouvet dans le sud de l'Atlantique trente trois ans plus tôt, mais ils ne le retrouvent pas. Ses équipages et lui vivent seulement des icebergs. Après six ou sept jours de recherche, il conclut que quelles que soient ces terres, elles ne peuvent être que des îles de petite dimension.

1961 Assassinat de Patrice Lumumba

Le jeune leader du Mouvement national congolais (MNC) est tué dans des conditions mystérieuses au sud du Congo belge qui deviendra le Zaïre puis la République démocratique du Congo. Patrice Lumumba avait été nommé Premier ministre du Congo au moment de l'indépendance du pays en juin 1960. Il avait été évincé du gouvernement et livré au sécessionniste du Katanga Moïse Tshombé lorsque la guerre civile a éclaté (septembre 1960). Partisan d'un Congo indépendant et unitaire, il était jugé trop proche de l'URSS à qui il avait demandé de venir en aide à son pays. La décision de l'éliminer est attribuée au gouvernement belge et à la CIA. Son exécution fera de Patrice Lumumba le symbole de la lutte anticolonialiste africaine



1991 Dr. Iglesias libéré



Une spectaculaire opération menée par la police anti-terroriste espagnole libère le père du chanteur Julio Iglesias, kidnappé le 29 décembre précédent. Selon les autorités, les 4 personnes arrêtées sont membres de l'organisation séparatiste basque ETA. Les

ravisseurs avaient réclamé une rançon de 2 millions de dollars, sous la menace de livrer le Dr. Iglesias à l'ETA.

2002 Éruption du volcan Nyiragongo

Le volcan Nyiragongo à Goma, ville est située à l'est de la République démocratique du Congo, entre en éruption ce jour vers 9h30, heure locale. Trois fissures, deux venant du flanc est et une venant du flanc ouest déversent d'importantes rivières de lave sur des villages installés à mi-pente et en direction de la ville de Goma (à 10 km du volcan). Le 18 janvier, une coulée de lave très fluide, de 2 m d'épaisseur et 500 m de large, traverse la ville de Goma et se jette dans le lac Kivu (jusqu'à 60 m de profondeur) et un delta de 100 m de large se forme. La population se retrouve sans-abri et à l'abandon. Le 21 janvier, les séismes secouent toujours la région, mais leur fréquence diminue. L'éruption est terminée. On dénombre lors de cette éruption 147 victimes (dont une soixantaine suite à l'explosion d'une station d'essence envahie par une coulée de lave).

2006 Arnold Schwarzenegger pour la peine de mort

Il s'agit de « Clarence Ray Allen » âgé de 75 ans. Il est exécuté le lendemain de son 76e anniversaire, par injections létales à la prison d'Etat de San Quentin. Aveugle et se déplaçant en fauteuil roulant, il attendait dans le couloir de la mort depuis 23 ans. Il fut condamné à mort en 1982 pour avoir commandité les assassinats de 3 personnes qui avaient témoigné contre lui. Le vendredi précédent son exécution, le gouverneur de Californie, Arnold Schwarzenegger, avait refusé de lui accorder la grâce. Il devient le deuxième plus vieux condamné à mort à être exécuté aux Etats-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort en 1976. En décembre 2005, « John B. Nixon » âgé de 77 ans a été exécuté dans la prison de Parchman au Mississippi.



2010 Haïti, 70.000 cadavres enterrés

Quelque 70.000 cadavres ont été enterrés dans des fosses communes en Haïti depuis le séisme qui a ravagé le pays. Le gouvernement a décrété l'état d'urgence jusqu'à fin janvier ainsi qu'annoncé l'ouverture de 280 centres d'urgence pour distribuer l'aide. Ces centres auront une capacité d'accueil moyenne d'environ 500 places et seront installés dans des bâtiments publics, comme des cours d'école, des églises, dans la capitale Port-au-Prince et six villes aux alentours mais cela loin d'être suffisant. A l'heure actuelle, la ville n'a toujours pas été reconstruite.

LE CARNET DU MIDI

1899 UN ÊTRE SANS FOI NI LOI

Al Capone né ce jour à Brooklyn est un fils d'émigrés italiens dont les parents ont fui la misère pour tenter le rêve américain. A 14 ans, il quitte l'école pour avoir tabassé son professeur et fait partie des bandes de quartiers où il apprendra « le métier ». En 1925 il prend les commandes de l'organisation criminelle et livre une guerre sans merci à ses adversaires. Al Capone a surtout laissé un nom dans l'histoire de la Mafia pour avoir été, de 1925 à 1930, au plus fort de la prohibition, le patron de l'industrie du vice à Chicago. Il a amassé une fortune immense (ses revenus annuels ont atteint 105 millions USD de l'époque) grâce à l'exploitation de *Speakeasies* (bars clandestins), de *jackpots*, maisons closes de boîtes de nuit, de poissonneries et de boucheries et à ses activités dans le milieu. Ses méthodes d'intimidation étaient telles que, faute de témoins à charge, il ne fut jamais poursuivi, même pour des crimes notoires. En 1931, il est condamné pour fraude fiscale, finalement trahi par un train de vie exagérément supérieur à ses revenus officiels. Al Capone est envoyé dans une prison d'Atlanta d'où il peut continuer à gérer ses affaires, avant d'être emprisonné dans la célèbre prison d'Alcatraz, où il a été soumis à un régime très sévère et placé à l'isolement.



1933 UNE VIE PONCTUÉE DE DRAMES



La belle et plantureuse Dalida voit le jour dans les faubourgs du Caire. Après avoir remporté en Égypte quelques concours de beauté, dont le titre de « Miss Égypte 1954 », et tourné dans plusieurs films de série B, Dalida gagne Paris à l'âge de vingt-et-un ans dans l'espoir de faire carrière dans le cinéma. Changement de cap elle se tournera vers la chanson et démarera sa carrière avec son célèbre Bambino. Elle enchaîne les titres et les succès aussi. en dépit de cette fabuleuse

réussite, la chanteuse ne fut guère heureuse dans sa vie sentimentale. Tous les hommes qu'elle a connus se suicident dans des conditions assez troubles. Dalida est persuadée de porter malheur aux hommes de sa vie. En 1986, Dalida interpréta une chanson autobiographique sur un texte de Didier Barbelivien, « Les hommes de ma vie », bilan fort mélancolique de sa vie amoureuse où sont évoqués très clairement ses amours suicidés. Au cœur de la vie privée de Dalida se trouve également une relation avec François Mitterrand, qui lui fut prêtée dès 1979, deux ans avant l'élection présidentielle. Cette amitié valut quand même au Président d'être surnommé par ses détracteurs « Mimi l'Amoroso ».

1942 UN CHAMPION INCONTESTÉ

Enfant du Kentucky, Mohamed Ali, initialement Cassius Clay, voit le jour à Louisville. Boxeur américain évoluant en catégorie poids lourds, son premier contact avec la boxe se fait dans une caserne de police, suite au vol de son vélo. Il dit vouloir apprendre à boxer afin de terrasser le voleur. Aux Jeux olympiques d'été de 1960 à Rome, il gagne la médaille d'or des poids mi-lourds. Il passe alors professionnel sous la tutelle d'Angelo Dundee et se fait rapidement connaître pour son style peu orthodoxe. Il devient également célèbre pour des raisons dépassant le domaine sportif : il rejoint la Nation of Islam (Nation de l'Islam) et change son nom en Cassius X, en hommage à son mentor et ami Malcolm X qui fut aussi le seul musulman à le soutenir avant son premier combat contre Liston (Malcolm X a d'ailleurs assisté au premier combat) puis il reçoit le nom de « Muhammad Ali » de la part d'Elijah Muhammad, chef du mouvement. Une lutte de pouvoir s'engagera autour d'Ali entre Elijah et Malcolm X. Finalement, Ali tournera le dos publiquement à Malcolm lors d'un voyage au Nigeria en 1964 et sera managé par Herbert Muhammad, le propre fils d'Elijah. La notoriété du boxeur profitera à la Nation of Islam. Ali se rendra en Égypte en 1964 et sera accueilli par son président, Gamal Abdel Nasser, comme l'ambassadeur de la communauté noire aux États-Unis. Par la suite, Ali regrettera de s'être séparé de Malcolm X (assassiné en 1965) et, bien plus tard, prendra ses distances avec la Nation of Islam. Sa conversion officielle à l'islam sunnite et sa prise de distance avec l'historique Nation of Islam expliquent en partie son retour en grâce aux États-Unis où il fut accueilli à la Maison-Blanche par Gerald Ford et médaillé par George H. W. Bush.



ANGLETERRE

Manchester City provisoirement leader

Manchester City, victorieux de Wolverhampton 4 à 3 samedi, a pris provisoirement les commandes du Championnat d'Angleterre, dépassant son voisin Manchester United, qui affronte Tottenham dimanche à Londres dans le choc de la 23^e journée. Les "Citizens" possèdent un point d'avance sur les "Red Devils" qui, en revanche, ont trois matches en moins à disputer prochainement. Chelsea est repassé à la quatrième place, devant Tottenham, en battant Blackburn 2 à 0 à Stamford Bridge. Le coach de Manchester City, Roberto Mancini, a titularisé d'entrée sa nouvelle recrue, Edin Dzeko, acheté 27 millions de livres à Wolfsburg pour améliorer l'efficacité offensive. Il y a eu quatre buts, marqués non pas par l'attaquant bosniaque mais par Carlos Tevez, deux fois (49', 66'), et par les frères ivoiriens Kolo et Yaya Touré (40', 54'). L'Argentin, avec 14 buts, rejoint Berbatov en tête du classement des buteurs. Les "Wolves", récents vainqueurs de Chelsea, ont marqué le premier et le dernier but du match, mais n'ont jamais pu rêver d'un nouvel exploit qui les aurait maintenus hors de la zone rouge. Chelsea, au contraire, a réagi en obtenant une victoire méritée sur Blackburn grâce à Ivanovic (57') et Anelka (76').

ESPAGNE

Van Nistelrooy confirme être en contact avec le Real Madrid

L'attaquant néerlandais d'Hambourg, Ruud van Nistelrooy, a confirmé samedi les informations de presse faisant état de l'intérêt du Real Madrid, l'un de ses anciens clubs en quête d'un renfort pour compenser la longue indisponibilité de Gonzalo Higuain. "C'est exact", a répondu l'ancien buteur de Manchester United et du Real Madrid à un journaliste de la chaîne de télévision Sky Allemagne qui lui demandait s'il était en contact avec le club de la capitale espagnole. "Il faut attendre ce qui va se passer, mais ce n'est pas facile pour moi. Ce n'est pas n'importe quel club qui s'est manifesté, c'est le Real, c'est le seul club qui peut me faire changer d'avis", a-t-il indiqué. Van Nistelrooy, 34 ans, a rejoint Hambourg en janvier 2010 et a inscrit six buts cette saison, dont un samedi contre Schlake 04 (0-1). Son contrat avec Hambourg expire en juin. Il a porté le maillot du Real Madrid de 2006 à 2010. En trois saisons et demi au Real, il a marqué 46 buts en Championnat, terminant à la première place du classement des buteurs en 2007. Higuain a été opéré mardi d'une hernie discale dans un hôpital aux Etats-Unis et pourra reprendre la compétition dans environ quatre mois.

BAYERN MUNICH

Robben ne croit plus au titre du champion

L'attaquant international néerlandais du Bayern Munich, Arjen Robben ne croit plus au titre du championnat après le nul concédé par son équipe à Wolfsburg (1-1) samedi lors de la 18^e journée du championnat d'Allemagne. "On peut déjà féliciter Dortmund pour le titre. Il y a toujours de l'espoir, mais Dortmund est simplement trop loin devant. Il faut l'accepter et on peut déjà les féliciter", a indiqué Robben, de retour à la compétition après une grave blessure à une cuisse qui l'a privé de la phase aller. Grâce à son succès vendredi sur le terrain du Bayer Leverkusen (1-3), Dortmund caracole en tête du Championnat avec 13 points d'avance sur Mayence et Leverkusen, tandis que le Bayern Munich est 5^e avec 16 points de retard. En revanche, l'entraîneur Louis van Gaal ne perd pas tout espoir de voir son club conserver son titre. "Tout est encore possible (dans la course au titre, NDLR), mais il faut se concentrer sur la 2^e place, on a gagné un point sur nos concurrents, ce n'est pas si mal", a déclaré l'entraîneur néerlandais, visiblement très déçu après le nul concédé face à Wolfsburg.



HANDBALL

22^E COUPE DU MONDE 2011 (2^E JOUR)**LA SUÈDE DROIT AU BUT, LE BRÉSIL EN DIFFICULTÉ**

La Suède, pays hôte de la 22^e édition de la Coupe du monde de handball messieurs, versé dans le groupe D, après avoir imposé sa loi lors du match d'ouverture face au Chili, n'a pas raté, cette fois-ci, également sa deuxième sortie face à la Slovaquie largement battue (32-22). L'équipe suédoise emprunte le bon chemin vers la qualification pour le deuxième tour.

PAR MOURAD SALHI

Avec ce nouveau succès, le pays organisateur, qui n'a pas vraiment fait dans la dentelle pour venir à bout de son adversaire, avec à la clé plus d'une quinzaine des buts d'écart, affiche d'entrée sa ferme détermination d'aller le plus loin possible dans cette joute internationale qui connaît la participation de 24 sélections. Sans trop puiser dans ses forces, l'équipe suédoise accroche cette bonne équipe de la Slovaquie à son tableau de chasse, et pointe, provisoirement, en tête du classement. Avec deux défaites en autant de matches, la Slovaquie est désormais dos au mur, et devra impérativement réagir lors de la prochaine sortie, prévue ce soir, face à l'Argentine. De leur côté les Argentins ont failli causer la première sensation au Mondial de handball en accrochant la Pologne qui s'est finalement imposée par la plus petite des marges (24-23). Après avoir tenu en échec la Corée du Sud sur le score de 25 buts partout, les



PH. D. R.

Sud-Américains, ne sont pas passés loin de créer la surprise de ce Mondial suédois.

Le Brésil, qui se trouve dans le groupe B, a compromis ses chances de qualification après sa deuxième défaite devant l'Islande. Avec ce nouveau revers, la mission des Brésiliens s'annonce très délicate. Aujourd'hui cette formation brésilienne affronte la Hongrie qui a pris une belle option sur une qualification pour le deuxième tour en dominant la Norvège 26-23.

Les Hongrois se sont rachetés ainsi de fort belle manière après leur défaite lors de la première journée face à l'Islande qui continue, de son côté, à dominer son groupe, et affiche elle aussi sa ferme intention de remporter l'un des trois tickets qualificatifs au prochain tour. Le Chili, considéré comme le Petit Poucet de cette poule, a concédé sa deuxième

défaite de suite, cette fois-ci devant la Corée du Sud, avec une dizaine de buts d'écart. Les Chiliens compromettent, eux aussi, également leurs chances de qualification d'autant plus que leur prochain match sera face aux redoutables Polonais.

Tout à revoir donc pour cette formation du Chili, appelée à retrouver encore plus ses manches, si elle ne veut pas quitter ce rendez-vous suédois prématurément. Battu d'entrée par son homologue norvégienne, la sélection japonaise a redressé la barre lors de la deuxième rencontre en prenant le meilleur sur l'Autriche battue sur le score de 33 à 30. Les matchs des deux autres groupes, A où évolue le champion du monde sortant, la France, et le groupe C où se trouve la sélection algérienne ont eu lieu hier soir.

M. S.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'ITALIE

Naples rate une chance... saisie par l'Inter

Naples (2^e) a manqué une occasion de se rapprocher de l'AC Milan en concédant le nul à la Fiorentina (0-0) lors du premier match de la 20^e journée de championnat d'Italie, samedi, mais l'Inter l'a saisie en battant facilement Bologne (4-1), avant le match du leader à Lecce, dimanche. Le "Napoli" est à 3 points de l'AC Milan, qui pourrait porter son avance à six longueurs en cas de victoire dans les Pouilles. L'Inter (4^e) est à 8 points mais compte un match en moins, elle a deux matches à rattraper, ceux qu'elle avait manqués en disputant le Mondial des clubs. L'inter jouera le premier contre Cesena mercredi. D'abord dominé par la "Viola", Naples s'est jeté à l'assaut en seconde période mais n'a pas trouvé l'ouverture, malgré sa foi dans les buts de dernière minute de son Uruguayen Edinson Cavani. L'Inter, elle, a dominé Bologne tout le match et signé sa quatrième victoire en quatre parties disputées sous les ordres de Leonardo. Le changement d'entraîneur, Rafael Benitez licencié avant Noël, semble porter ses fruits. Samuel Eto'o a réussi un doublé (63', 72'), le second sur coup franc direct, et une passe

décisive à Dejan Stankovic pour l'ouverture du score (20), il en est à 11 buts en Serie A. Diego Milito a signé lui son 4^e buts en championnat (30'), un soulagement pour l'Argentin dont la saison est perturbée par les blessures et le manque de réussite. Il a aussi servi Eto'o d'une talonnade sur son premier but. Damian Gimenez a seulement sauvé l'honneur de Bologne (77), sanctionné jeudi de 2 points pour défaut de paiement des salaires et d'un pour non paiement de l'impôt.

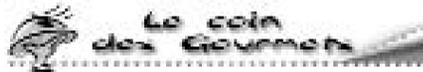
Leonardo relativise l'impact de son arrivée au mercato

L'entraîneur de l'Inter Milan, Leonardo, a relativisé l'impact de son arrivée au mercato d'hiver, après la quatrième victoire de son équipe en autant de matches sous ses ordres, samedi contre Bologne (4-1), pour la 20^e journée de championnat d'Italie. "C'est l'Inter qu'on connaît, qu'on voit jouer depuis longtemps, a dit Leo au micro de Sky Sport, qui a une idée claire de son jeu. Les joueurs sont en forme, tous ensemble et tous là (sauf Wesley Sneijder), et ils se connaissent depuis tant d'années..." Il a encore une fois mis en valeur

l'état d'esprit de son équipe. "Bologne est une équipe en quête de salut, c'est une victoire qui compte. Déjà, nous avons souffert pour remonter à Catane (2-1 après avoir été mené)". Son seul problème réside dans les statistiques défensives. "Nous avons pris cinq buts, sur coups de pieds arrêtés, pas sur action de jeu, mais ça fait trop", a dit Leo. Quant à la course au titre, "pas de calculs, il faut continuer sur cette voie", a conclu le Brésilien.

Le Ghanéen Muntari veut quitter l'Inter

Le milieu de terrain ghanéen Ali Muntari Sulley a demandé à quitter l'Inter Milan où il a perdu sa place, a annoncé le directeur technique du club, Marco Branca, dimanche en marge du match contre Bologne (4-1 pour l'Inter). "Il nous a dit qu'il était disponible pour un transfert si une équipe est intéressée", a dit Branca au micro de la chaîne Sky Sport. Muntari, 26 ans, n'a joué que 12 matches cette saison, toutes compétitions confondues. Il était titulaire il y a deux ans avec José Mourinho, mais jouait déjà moins la saison dernière.



Salade de riz, lentilles et petits-pois



Ingrédients :
2 verres à thé de riz
1 c. à soupe de lentilles
80 g de petits-pois
60 g de poisson blanc cuit
4 cornichons coupés en morceaux
30 g de basilic
3 c. à soupe d'huile d'olive
2 gousses d'ail
Zeste d'1 citron jaune
Sel, poivre

Préparation :
Cuire le riz, les lentilles et les petits-pois dans une grande casserole d'eau bouillante salée jusqu'à ce que le tout soit tendre puis les égoutter et les rafraîchir sous l'eau froide.
Mettre dans un mixeur l'ail, le basilic, l'huile d'olive, le zeste de citron, sel et poivre et mixer le tout.
Mettre dans un saladier le mélange de riz, les morceaux de cornichons, le poisson coupé en morceaux, ajouter la sauce de basilic et bien mélanger.
Servir aussitôt.

Gâteau léger chocolat et banane



Ingrédients :
100 g de farine
1 sachet de levure chimique
50 g de chocolat noir
1 œuf
1 c. à café de miel
1 pincée de cannelle
1 banane coupée en tranches
Du lait

Préparation :
Faire fondre le chocolat avec le lait et le miel dans une casserole sur un feu doux. Les verser dans un saladier. Ajouter la levure, la farine et la cannelle. Mélanger bien. Ajouter du lait si cela est nécessaire. Incorporer les bananes tranchées dans la pâte.
Beurrer un moule à cake. Verser la préparation et cuire au four très chaud à 180°C pendant 20 à 25 min.

BIEN-ÊTRE

Faites vous-même votre tisane de bain anti peau sèche

Quand l'épiderme devient sec et rêche, cette recette originale à base de céréales, flocon d'avoine ou son de blé, à faire infuser dans l'eau du bain, a plus d'un atout pour l'adoucir et l'apaiser...

Pourquoi les flocons d'avoine sont très doux pour l'épiderme ?

Ils apaisent les peaux sèches, sensibles et réactives, soulagent les inflammations et calment les démangeaisons. Autrefois, on employait d'ailleurs la paille d'avoine pour soigner certains problèmes dermatologiques, comme l'eczéma. Le son de blé possède aussi des propriétés émoullientes et adoucissantes. En cosmétique, il entre dans la composition de crèmes pour le visage. Le lait en poudre réduit les irritations et préserve la peau du dessèchement, lui donnant un aspect doux et velouté.

Mode d'emploi :

Choisissez des céréales bio. Refermez bien le sachet afin que le contenu ne se répande pas dans votre baignoire, au risque de boucher la tuyauterie... N'oubliez pas de vous hydrater

en sortant du bain. Car, en hiver, la peau a deux fois plus besoin d'hydratation et de lipides. Répétez ce bain adoucissant aussi souvent que vous le souhaitez. Utilisez une seule fois chaque sachet d'infusion aux céréales.

Nos astuces

Ajoutez des fleurs séchées à votre bain. De la camomille si vous avez la peau fragile ou irritée, de la lavande si vous avez envie de vous relaxer. Parfumez le mélange avec des épices de votre choix. La cannelle en poudre apporte une senteur chaude et épicée. Quelques gousses de vanille coupées en tronçons donnent un parfum plus doux et sucré.

Réalisation :

Il vous faut...
150 g de flocons d'avoine
150 g de son de blé
350 g de lait en poudre
Mélangez tous les ingrédients dans un saladier.
Versez-en 50 g dans un sachet



de thé vide. Procédez de même avec le reste du mélange pour en avoir toujours d'avance. Au moment de faire couler votre bain (37 °C maximum), déposez un sachet dans la baignoire, puis laissez infuser durant tout le temps que vous passez (...)

Nos astuces :

Ajoutez des fleurs séchées à

votre bain. De la camomille si vous avez la peau fragile ou irritée, de la lavande si vous avez envie de vous relaxer. Parfumez le mélange avec des épices de votre choix. La cannelle en poudre apporte une senteur chaude et épicée. Quelques gousses de vanille coupées en tronçons donnent un parfum plus doux et sucré.

LECTURE

Inciter l'enfant à lire

livres, il aura naturellement envie de les imiter... Lisez à haute voix avec votre enfant. Vous commencez par lire à haute voix avec l'enfant puis vous le laissez continuer tout seul. Même si votre enfant ne sait pas lire, amenez-le à raconter ce qu'il voit : Il fera jouer son imagination et vous verrez que ça vous permettra d'en apprendre davantage sur lui (ses craintes, ses plaisirs, ses doutes...). Expliquez-lui que grâce aux livres, il va grandir ! Dites-lui qu'en lisant, il apprendra de nouveaux mots, des nouvelles histoires qui le feront grandir plus vite... Les enfants sont très sensibles à cet argument !
A éviter :
Ne transformez pas la lecture

en corvée ! Quel que soit son âge, la lecture doit rester une liberté. Si votre enfant ne comprend pas l'histoire dans ses détails, ou s'il ne maîtrise pas tout le vocabulaire, ne le bombardez pas de questions. Attendez qu'il se manifeste. Ne le jugez pas ! Inutile de lui dire que les autres enfants lisent plus que lui. Il risquera de se sentir humilié, il se posera des questions sur lui et la lecture deviendra une source de mal-être. Ne répétez pas sans arrêt à votre enfant que lire le rendra bon en orthographe. C'est parce qu'il trouvera du plaisir à lire, ce qu'il veut quand il veut, qu'il s'investira dans la lecture purement scolaire.



Tout parent rêve de voir ses enfants lire plutôt qu'avachés devant la télé. Avant que la lecture ne devienne pour l'enfant un vrai plaisir, il faut souvent un peu d'aide ! Comment leur donner le goût de lire ? Il y a certaines règles à respecter. Voilà les choses à faire et ... à éviter !

A faire :

Votre enfant sera beaucoup plus réceptif si vous racontez des histoires qui vous ont touchées. Choisissez des livres qui ont marqué votre enfance. Vous verrez qu'il sera plus attentif. Donnez-lui aussi l'exemple, si l'enfant voit ses parents passionnés par les

A S T U C E S

Des carottes plus savoureuses



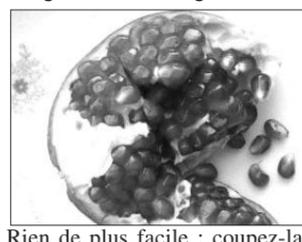
Si vous faites cuire vos carottes à l'eau, voici un moyen efficace de les rendre plus savoureuses : ajoutez une pincée de sucre en poudre dans l'eau de cuisson.

Relever le goût des fruits avec du sel



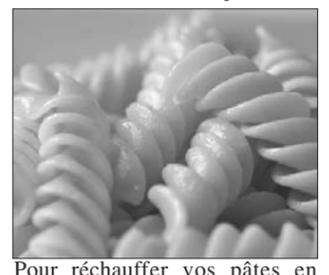
Pour relever le goût sucré de certains fruits, parsemez-les d'une toute petite pincée de sel ! Le sel équilibre également le goût amer du pamplemousse.

Détacher facilement les grains d'une grenade



Rien de plus facile : coupez-la en deux. Tenez-la d'une main, face coupée vers l'assiette (ou le saladier), et tapez avec le dos d'une cuillère côté peau. Les grains tomberont tous seuls !

Réchauffer les pâtes



Pour réchauffer vos pâtes en quelques instants, plongez-les dans une eau bouillante avant de les servir. De cette manière, vos pâtes ne colleront pas et vous gagnerez du temps.

Mots Croisés N°435

1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

- Horizontalement :**
- Situation où alternent le grave et le comique
 - Ecouter. Peuple d’Ethiopie
 - Nicher. Bagage
 - Fille d’un noble castillan (de Castro). Coiffures papales
 - Ver marin. A toi
 - Clown
 - Harmonie. Dieu gaulois
 - Bradypes. Entreprise
- Verticalement :**
- Bruyantes
 - Banqueroute. Rejetterai
 - Assisterais. Beudet
 - Terne. Connues
 - Patron de café. Maladie sexuellement transmissible
 - S’accoupler. Suinta

- nationale suisse de radiotélévision. Ville de Roumanie
 9. Arrivé. Entomologiste américain (1912-1968)
 10. Blessure. Vie désordonnée
 11. Général et homme politique portugais (1935-). Capital de l’Espagne
 12. Assoupissement. Abcès
- Coussins
 8. Conclusions. Etat de l’Asie occidentale
 9. Eminence. Emissole. Dysprosium
 10. Part. Utilisateurs
 11. Ville d’Italie. Châta
 12. Et le reste. Anti-âge

Mots Fléchés N°435

pris trop élevés	musique de jazz	capitaine d’arche	freddaine	capituler	petit baqaqa	meurtre émergence
très ordinaire	machine à vent	solution	parle du nez		mine	
					cultivable	
cilindre allongé				plaque de pierre		
fendue			vraiment glacé			
			île de Vendée			
situé sur la minute		déraperas				comprimé
soustrait		appuiai			simplet	
	enlever l’écorce				aime à l’excès	
	excitation					article contracté
venu en naissant			conforme à la loi			patronyme
perte de mémoire			maisons de Russie			
				paradis perdus		équipes
éclaircis			gaillard		vieux service	
			riqué		refuges	
do de côté	trembla			faite de fils d’or		
	sorte fille			distendus		soleil défilé
nourrice de Dionysos		préfères				timbres de voir
mesures		sans fin			en outre	
			platine au labo		satellites	
voit le jour			seaux en bois			
souvent utilisés			montre			
				se rebelle		
				avance		considération
ori de mulâtier	est utile			out une idée		
	vase de malade			parfois bricbe		épincetas
		désolée			général sudiste	l’étoffe
		surveillances			champion	
corrosive	prise par le froid			bien portants		
	à peine rogné			exister	marque d’arrêt	
					manche	
chant religieux			vases de chimiste		obtenue	
guide des âmes			patrie d’Abraham		point sur la rose	
				retour de vague		
Heur rouale		serine				élu du calendrier

SUDOKU N°435

		3		7				
				4		6	1	
6	5					3		9
5	2		3					6
8	6	1	7			5	9	
3	4					8	2	
2		5	4			9	6	
1	9	6		8		2		
4				6				1

Mots-Maxi N°435

Créez le maximum de mots à partir des dix lettres proposées.

LETTRES PROPOSÉES :

U N K A S E G F U K

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SOLUTIONS

MOTS CROISÉS N°434

READAPTATION
AUTEL . RUELLE
CERVIDE . TEE .
C . AI . OISEAUX
OMBRELLE . LM .
MAIES . LAPE . M
MILS . RENI . PY
ORA . DA . TALLE
DEICIDE . FAIL
E . RHESUS . CAO
USEES . ROHEIM
RE . FAGOTA . TE

MOTS FLECHÉS N°434

• C • A • D • D • M • P • E
T H E S A U R I S A T I O N
• A P P R O U V E R A S • T
P L A I T • S I N I S T R E
• E R R E M E N T S • A I R
D U P E R I E • I • F I E R
• R I • E N • P E L A • N E
F E L A • I B E R I D E • R
• U L T I M E S • T E N T A
E X E R C I C E S • U S A •
• R E T S • S E C R E T S
A R A S E S • N L • M E T
• A I • R E A B S O R B E E
O P E R E • T R E U I L • R
• A N E • P A U • A N I S E
A T T I R A N T E • C E P •
• R • N U I • A L G E R I E
L I E E • R A L E U R • R N
• E S S A I S • V E • P A T
A R A • M E • V E T I L L E
• A U D E S S U S • L I E S

SUDOKU N°434

5	7	9	6	2	1	8	4	3
8	2	1	3	5	4	7	6	9
6	3	4	8	9	7	2	5	1
1	4	8	5	3	2	6	9	7
2	9	3	4	7	6	1	8	5
7	6	5	9	1	8	3	2	4
9	1	6	7	8	5	4	3	2
4	5	7	2	6	3	9	1	8
3	8	2	1	4	9	5	7	6

MOTS-MAXI

FUSEAU
FUGUE
FUGUÉ
GANSE
SAUGE
SENAU
FAGNE
FANGE
FAUNE
NÉGUS

PROGRAMME TÉLÉ

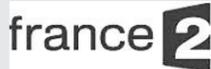


09h30 : Edhikra el akhira
10h00 : Mihen tatalacha
10h30 : Ahlem ghoume
11h00 : Canal foot "rediff"
12h00 : Journal en français
12h20 : Mehwer el adala
13h35 : Beyt djedi II
14h20 : Asrar fi el mouhit
15h00 : Deux femmes
16h35 : Qaher el bihar
17h00 : El djaouale
17h20 : Bruce Lee
18h00 : Journal en amazigh
18h20 : Edhikra el akhira
19h00 : Journal en français
19h25 : Vestiges et patrimoine "les terminaux de Bethioua"
20h00 : Journal en arabe
20h45 : Questions d'actu "les nouveaux métiers et la form
22h00 : Senteurs d'Algérie "El Oued, 2e ptie"
23h00 : festival international de la musique classique
00h00 : journal en arabe



06:20 Zoé Kézako
06:35 Zoé Kézako
06:45 Tfo
08:20 Météo
08:25 Téléshopping
09:15 Soeur Thérèse.com
11:00 Météo
11:05 Las Végas
12:00 Les 12 Coups de Midi !
12:50 Petits plats en équilibre
13:00 Journal
13:40 Petits plats en équilibre
13:50 Météo
13:55 Les feux de l'amour
14:55 Au nom de ma fille
16:45 Brothers & Sisters
17:35 Brothers & Sisters
18:25 Une famille en or
19:05 Le juste prix
19:55 Météo
20:00 Journal

20:35 C'est ma Terre
20:40 Météo
20:45 Doc Martin
21:40 Doc Martin
22:45 New York, unité spéciale
23:30 New York, unité spéciale
00:20 New York, police judiciaire
01:10 Au Field de la nuit
02:20 Sept à huit
03:15 Pas de problème !
05:05 Musique



06:00 Les Z'Amours
06:25 Point route
06:30 Télématin
09:05 Dans quelle éta-gère
09:10 Des jours et des vies
09:35 Amour, gloire et beauté
09:55 C'est au programme
10:50 Météo
10:55 Motus
11:30 Les Z'Amours
12:00 Tout le monde veut prendre sa place
12:50 Soyons clairs
12:55 Météo
13:00 Journal
13:50 Météo
13:55 Consomag
14:00 Toute une histoire
15:10 Comment ça va bien !
16:15 Le Renard
17:10 Paris sportifs
17:20 En toutes lettres
17:55 CD'aujourd'hui
18:00 On n'demande qu'à en rire
19:00 N'oubliez pas les paroles
19:50 Comprendre la route, c'est pas sorcier
19:52 Météo
20:00 Journal
20:30 Tirage du Loto
20:34 Météo
20:35 Cold Case
21:18 D'art d'art
21:20 Cold Case
22:05 Ma maison de A à Z
22:10 Complément d'enquête
23:50 Expression directe
23:55 Dans quelle éta-gère
00:00 Journal de la nuit
00:10 Météo

00:15 CD'aujourd'hui
00:20 Au clair de la lune
00:21 Au rythme de Monsieur Satie
01:45 Toute une histoire
02:45 Infrarouge
02:46 IRCGN, les vrais experts
03:35 24 heures d'info
03:50 Météo
03:55 Le fleuve de l'espoir
04:15 Semaine critique



06:00 Euronews
06:40 Plus belle la vie
07:10 Ludo
08:50 Des histoires et des vies
09:45 Inspecteur Derrick
10:40 Côté maison
11:10 Côté cuisine
11:40 Consomag
11:44 Le 12/13
11:45 Météo
11:50 Edition de l'outre-mer
11:55 Météo
12:00 Journal régional
12:25 Journal national
12:55 Météo
13:00 30 millions d'amis
13:35 En course sur France 3
14:00 En quête de preuves
14:50 Keno
14:55 La valise
16:38 Culturebox
16:40 Slam
17:10 Un livre un jour
17:20 Des chiffres et des lettres
18:00 Questions pour un champion
18:40 19/20
18:43 Edition locale
18:58 Journal régional
19:25 Journal national
19:58 Météo
20:00 Tout le sport
20:05 Comprendre la route, c'est pas sorcier
20:10 Plus belle la vie
20:35 Tous vos amis sont là
22:30 Une histoire épique
22:31 Météo
22:35 Soir 3
23:00 Ce soir (ou jamais !)

00:25 Tout le sport
00:30 La case de l'oncle Doc
00:31 Médecins de campagne
01:25 Libre court
01:26 L'Étrangère
01:50 ATA
02:05 Boulevard l'océan
02:35 Soir 3
03:05 Plus belle la vie
03:30 Un livre un jour
03:35 L'empire des sans
04:25 30 millions d'amis
04:55 Les matinales
05:25 Questions pour un champion



06:00 M6 Music
07:00 Météo
07:05 M6 Kid
07:20 Disney Kid Club
08:05 Météo
08:10 M6 clips
08:55 Météo
09:00 M6 boutique
10:00 Météo
10:05 Dr Quinn, femme médecin
10:55 Dr Quinn, femme médecin
11:45 Dr Quinn, femme médecin
12:40 Météo
12:45 Le 12 45
13:00 Scènes de ménages
13:40 Météo
13:45 Piège en haute-couture
15:30 Mariage : Mode d'emploi
17:40 Un dîner presque parfait
18:45 100 % mag
19:40 Météo
19:45 Le 19 45
20:05 Scènes de ménages
20:45 Piège de cristal
23:10 L'affaire Pélican
01:30 Les 4400
02:15 Les 4400
03:05 Météo
03:10 M6 Music



19:00 Arte Journal
19:30 Globalmag
19:55 Danse avec les poissons
20:40 Atanarjuat, la légende de l'homme rapide

23:30 Marius et Fanny
02:10 L'étranger en moi
03:45 La dépression postnatale



06:00 Gym direct
07:30 Télé achat
09:00 Déco 8
09:25 Les dessous de table de François Simon
09:45 Morandini !
10:50 24h people
11:30 A vos recettes
12:00 Papa Schultz
12:25 Papa Schultz
12:55 Papa Schultz
13:35 Maigret
15:10 Maigret
17:00 Drôles de vidéos
18:30 Le nouveau journal
18:45 Morandini !
19:55 24h people
20:40 Prémsumé innocent
22:30 Prémsumé innocent
00:10 Morandini !
01:15 24h people
01:50 Follement Roumanoff
03:30 Voyage au bout de la nuit



06:40 Téléachat
09:45 Tellement people
10:20 Les anges, la before
11:10 Top chef
12:05 Friends
12:35 Friends
13:00 Friends
13:35 Commissaire Moulin
15:10 Quai n°1 : Amie-amie
16:45 Disney Break
16:46 Zeke et Luther
17:10 Zeke et Luther
17:45 12 Infos
18:00 Les anges de la télé réalité, la quotidienne
18:40 Stargate Atlantis
19:30 Stargate Atlantis
20:35 Fast and Furious
22:25 Skate or Die
00:15 Agent destructeur
01:50 Poker mission Caraïbes
03:00 Programmes de nuit

LA SELECTION DU JOUR

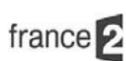


22h45

New York, unité spéciale



Toute l'équipe enquête sur la disparition de la jeune Carly Hunter alors qu'elle rentrait de l'école. Après avoir mis la main sur certaines preuves à l'endroit où elle a été enlevée, Warner découvre que la petite fille est atteinte d'une leucémie.



21h18

D'art d'art

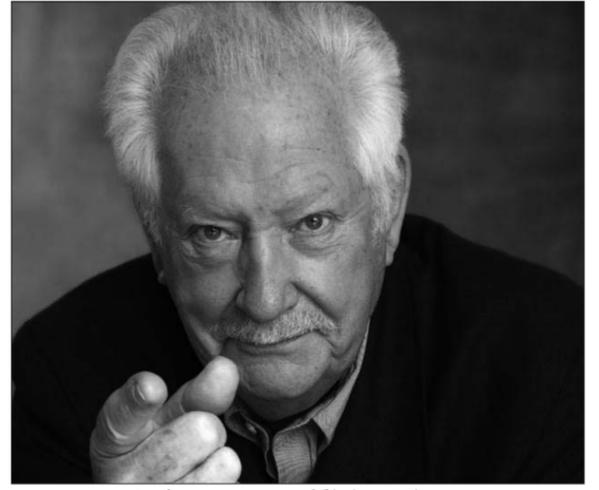


Présentateur : Frédéric Taddeï.
Comment rendre l'art des musées accessible à tout un chacun ? En racontant la petite histoire d'une œuvre choisie parmi les plus belles pièces des collections publiques. En une minute et demie, Frédéric Taddeï donne aux téléspectateurs l'envie d'aller voir et d'ouvrir les portes des musées...



20h35

Tous vos amis sont là



Présentateur : Olivier Minne.
En plus de 50 ans de carrière, Pierre Bellemare a tout créé : Le premier jeu à la télévision (Télé Match en 1954), le premier JT à la radio, la plus grande émission de solidarité « Vous êtes formidable » (sur Europe 1), la « caméra invisible », le « Télé achat » qu'il importe en France...



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à
l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi -
Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78
Bureau régional de Béjaïa : Cité des
600-Logements BT B03 Ihaddadene -
Béjaïa - Tél/Fax : 034.21.56.13.

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
CCP : 37 22 55 clé 54
Adresse : 26 rue Didouche-Mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Un poulet modifié pour résister à la grippe



Des Britanniques ont créé un poulet génétiquement modifié pour ne pas propager le virus H5N1.

Les poulets créés par les biologistes de l'Université de Cambridge ne sont pas destinés à la consommation humaine, il s'agit de prouver la possibilité de lutter contre la propagation des virus au sein des élevages par le biais d'animaux transgéniques.

Parmi ces virus, le H5N1 encore appelé virus de la grippe aviaire, constitue une menace majeure pour les élevages de volaille. Sans compter sa dangerosité pour l'Homme puisque le H5N1 est régulièrement responsable d'infections humaines, notamment en Asie du Sud-Est. Ce virus se transmet d'un oiseau à un autre par contact direct (par exemple

lorsque les couples d'oiseaux régurgitent leur nourriture pour l'échanger) ou indirect (eau contaminée par des excréments).

Les chercheurs ont mis en place un nouveau gène qui fabrique une petite molécule «leurre» qui se lie à la polymérase du virus H5N1 hautement pathogène. La machinerie de réplication du virus est poussée à reconnaître la molécule leurre au lieu du génome viral, ce qui interfère avec le cycle de réplication du virus. Bien que tous les poulets transgéniques aient finalement succombé au virus, celui-ci n'a pas pu contaminer les autres animaux sains restés à leur contact.

Dans un article publié dans la revue Science, les auteurs estiment que cette modification génétique a le potentiel pour stopper la propagation des épidémies de grippe aviaire dans les élevages de volailles. Cela permet-

trait non seulement de protéger la santé des volailles domestiques, mais pourrait également réduire le risque de transmission de ce virus à l'Homme. Ils précisent également que cette stratégie offre des avantages significatifs sur la vaccination contre le virus car cette dernière permet encore au virus de circuler inaperçu chez les oiseaux et de pouvoir au passage muter ou développer une résistance.

Les chercheurs soulignent qu'il faudra des travaux beaucoup plus poussés pour obtenir des oiseaux vraiment résistants à la maladie mais que leur étude peut aider à développer des traits de résistance aux maladies dans les poules d'élevage. Ils indiquent aussi que leur approche doit pouvoir s'appliquer à d'autres espèces telles que le porc, le canard, la caille ou la dinde.

SANTÉ

Les neurones communiquent comme sur un réseau social

Une équipe de scientifiques est parvenue à mettre au point un moyen permettant à la fois d'identifier et d'observer des neurones particulièrement actifs. Ces neurones communiquent entre eux un peu comme sur un réseau social tel que Facebook.



La revue Neuron du mois dernier présente les travaux d'une équipe de chercheurs. En mettant un marqueur fluorescent sur un gène lié à l'activité neuronale, ils ont pu observer chez des souris quels neurones étaient à l'origine du fonctionnement cérébral. Grâce à des technologies d'imagerie médicale, ils ont pu observer les neurones qui s'allumaient lorsqu'ils s'activaient. Ils ont également réussi à isoler les neurones en activité et à les enregistrer.

La métaphore employée par les scientifiques est très parlante. En comparant les neurones actifs aux membres des réseaux sociaux tels Facebook, il devient beaucoup plus simple de comprendre la découverte qui vient d'être faite. Ils expliquent que certains amis de notre réseau sont très peu connectés et interviennent peu. D'autres, au contraire, sont souvent connectés et mettent très régulièrement à jour leur statut et les informations les concernant.

Les neurones, comme ces derniers, sont beaucoup plus connectés à d'autres ; de plus, tout en échangeant davantage d'informations et de données, ils sont aussi plus susceptibles d'en recevoir d'autres de neurones (ou de membres), eux aussi particulièrement actifs.

Grâce à ces résultats, les scientifiques espèrent parvenir à comprendre pourquoi certains neurones sont plus actifs que d'autres et ainsi déterminer le rôle éventuel qu'ils jouent dans le système de l'apprentissage.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

MÉTIER JACQUARD

Invention de Joseph-Marie Jacquard

SECTEUR Industrie

DATE 1800

Enfant, Joseph Marie Jacquard travaille pour son père à l'élaboration de motifs pour les textiles. Cette tâche, considérablement ennuyeuse et contre-productive, l'amène à développer un appareil automatisé, capable de réaliser les tâches les plus ingrates. Jacquard s'inspire de plusieurs inventions mises au point avant lui, et notamment de la carte perforée. Le principe consiste à percer de trous une carte en bois (plus tard, elles seront en fer blanc) et à la passer dans la machine. La disposition des trous détermine la forme complexe du motif final. Grâce à cette technique, un seul ouvrier peut manipuler le métier à tisser, là où il en fallait plusieurs auparavant.

Malgré des vives protestations de la part des ouvriers (une machine de Jacquard sera brûlée en 1806 sur la place des exécutions), le



métier Jacquard s'impose peu à peu dans le monde de l'industrie textile, à tel point qu'en 1812, on en dénombrait près de 11.000 sur le territoire français.

"Le métier Jacquard est souvent considéré

comme l'un des ancêtres de l'ordinateur moderne. Charles Babbage, qui conceptualisa en 1830 le premier ordinateur numérique, écrivit : "l'analogie entre la machine analytique et [le procédé du métier Jacquard] est pratiquement totale".

COMPRENDRE LA SCIENCE

Peut-on grandir dans l'espace ?

Dans l'espace, le corps ne subit pas la même poussée vers le bas que sur Terre (ce petit cadeau de la gravité). Résultat, les disques situés entre les vertèbres de la colonne vertébrale dans le dos s'étirent : les astronautes apparaissent légèrement plus grands ! À leur retour sur Terre, tout rentre dans l'ordre car la gravité reprend rapidement ses droits.



Horaires des prières

Annaba	Alger	Tlemçen
Fajr : 6h02	Fajr : 6h21	Fajr : 6h36
Dohr : 12h39	Dohr : 12h59	Dohr : 13h15
Asr : 15h17	Asr : 15h36	Asr : 15h58
Maghreb : 17h36	Maghreb : 17h55	Maghreb : 18h17
Icha : 19h05	Icha : 19h24	Icha : 19h44

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.

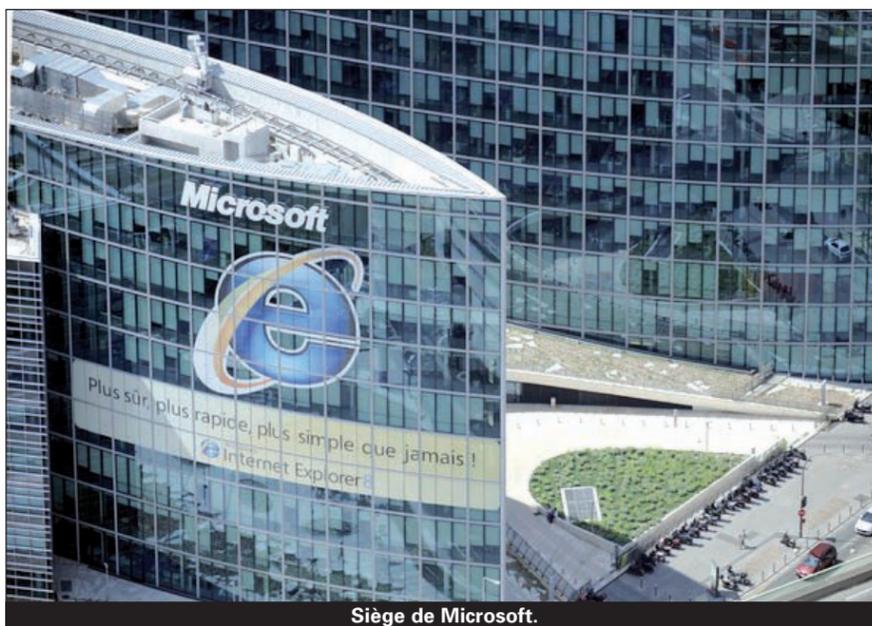
07.77.10.49.42
05.50.18.37.57

EN DÉPIT DE LEUR LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Aux Etats-Unis, on ne joue pas avec la concurrence

En dépit du libéralisme économique, qui forme l'un de leurs mythes fondateurs, les Etats-Unis disposent d'une politique anti-monopole des plus rigoureuses pour protéger la libre concurrence des entreprises.

Des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 millions de dollars pour les entreprises et 1 million de dollars pour les entrepreneurs individuels ainsi que des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans sont prévues par les lois fédérales anti-monopole. En outre, le maximum d'amende peut augmenter jusqu'au double des gains tirés des actes incriminés ou le double des sommes perdues par les victimes de ces actes si l'un de ces deux montants est d'environ 100 millions de dollars. "Si nous refusons qu'un roi gouverne notre pays, nous ne pouvons accepter qu'un roi gouverne notre production, nos transports ou la vente de nos produits". C'est cette phrase prononcée par le sénateur John Sherman en 1890 pour s'élever contre le pouvoir émergent de certaines entreprises américaines, constituées en quasi-monopoles, qui a donné naissance au droit de la concurrence moderne. La loi américaine limitant les comportements anticoncurrentiels des entreprises a été d'ailleurs baptisée du nom de ce sénateur : "Sherman Anti-Trust Act", visant à préserver une concurrence loyale, libre et sans réserves au profit des consommateurs afin de leur garantir le meilleur rapport qualité/prix, pour être complétée par la suite par la loi Clayton Antitrust Act de 1914. Ces deux lois ont servi de modèle à l'élaboration des textes fondamentaux de plusieurs Droits de la concurrence à travers le monde. Toujours en vigueur aux Etats-



Siège de Microsoft.

Unis, ces deux lois sanctionnent les monopoles et les abus de position dominante des entreprises qui prennent certaines mesures unilatérales susceptibles de causer un préjudice à la concurrence, prohibent les ententes illicites qui restreignent les échanges et le commerce, et interdisent les concentrations entre entreprises. Indépendamment de ces lois, chaque État dispose également d'une loi anti-concurrence qui peut être mise en œuvre par le ministère public de l'État ou par les parties civiles. En outre, la condamnation d'une entreprise par un tribunal fédéral pour abus de position dominante peut même conduire à son démantèlement. Le cas le plus célèbre est celui de l'opérateur téléphonique américain, Bell System qui fut démantelé en 1982 au terme de six années de procédure à l'issue de laquelle il avait dû se séparer d'une partie de ses activités régionales divisées en plusieurs entreprises différentes. Les autres affaires emblématiques de lutte contre le monopole sont celles d'IBM et

surtout de Microsoft qui fut l'objet de poursuites pour infraction à la loi Sherman, mais abandonnées par la suite après une transaction sous la présidence de George H. W. Bush. Dans le contexte actuel de crise économique aux Etats-Unis propice aux abus, le gouvernement d'Obama a eu même recours au durcissement de la réglementation en matière de concurrence en supprimant une disposition introduite par l'administration Bush qui rendait plus difficiles les poursuites contre les sociétés en position de monopole. Les mesures visées, entrées en vigueur en 2008, "élevaient trop d'obstacles aux efforts du gouvernement en matière d'anti-trust", avait souligné le département de la Justice. Pour lui, le retrait de ces dispositions de l'ère de Bush était "la meilleure façon de faire savoir à tout le monde que le ministère engagera des poursuites avec détermination quand des monopoles tenteront d'utiliser leur domination sur le marché pour étrangler la concurrence et nuire aux consommateurs".

APS

EN QUELQUES MINUTES SEULEMENT

Fumer provoque des dégâts génétiques

Des scientifiques américains ont tiré la sonnette d'alarme sur les effets néfastes et rapides des bouffées de tabac inhalées par le fumeur de cigarette et qui peuvent provoquer en quelques minutes des dégâts au niveau génétique induisant des risques de cancer.

"L'effet est si rapide qu'il est équivalent à l'injection directe de la substance dans le sang", expliquent les scientifiques grâce à une étude dont les conclusions constituent selon eux un "avertissement sévère" pour les fumeurs.

Cette étude, parue dans le journal *Chemical Research in Toxicology* est la première à examiner comment les substances contenues dans le tabac provoquent des dégâts au niveau de l'ADN chez l'homme.

Elle s'appuie sur 12 fumeurs volontaires, chez lesquels les chercheurs ont suivi la trace de produits toxiques contenus dans le tabac et appelés hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Ils se sont notamment intéressés à l'action dans le sang d'une de ces substances, le phénanthrène, qu'on trouve dans la fumée de cigarettes et ont constaté qu'elle formait une substance toxique qui "provoque des mutations qui peuvent engendrer un cancer", selon l'étude.

"Les fumeurs atteignent le niveau maximum de la substance dans une échelle de temps qui a surpris même les chercheurs: seulement 15-30 minutes après que les volontaires eurent fini leur cigarette", note l'étude. Le cancer du poumon est le plus meurtrier des cancers et celui qui augmente le plus dans le monde, puisque plus de 12 millions de nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année et que près de 8 millions de personnes en meurent.

Quelque 90% des morts dues à un cancer des poumons sont liés à la cigarette.

CONCOURS DU QUOTIDIEN ÉLECTRONIQUE ALGERIA ONLINE

Remise des prix aux lauréats

Le journal électronique *Algeria Press Online* a organisé samedi dernier à Londres une cérémonie de remise de prix aux lauréats du concours sur l'histoire de l'Algérie, lancé à l'occasion de la célébration du 11 Décembre 1960. La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux membres de la communauté algérienne de Grande-Bretagne, des responsables de la compagnie nationale Air Algérie ainsi que des représentants de l'ambassade d'Algérie en Grande-Bretagne. "Le journal online, créé en août 2009, est avant tout un instrument au service de la communauté algérienne établie à Londres, avec pour objectif essentiel de créer un lien permanent entre les émigrés et le pays natal", a déclaré à l'APS, le directeur de cet organe, Achène Halimi, en marge de cette rencontre. Le concours, sponsorisé par Air Algérie et Sonatrach, a porté sur une dizaine de questions relatives à l'histoire de la Révolution algérienne, notamment le

Congrès de la Soummam, les événements de Sakiet Sidi Youcef, le détournement de l'avion transportant les dirigeants du FLN... "L'initiative est louable car elle a trait à l'histoire de l'Algérie", a dit le directeur d'Air Algérie à Londres, Zouhir Houaoui. Plus de cinquante citoyens ont répondu correctement à toutes les questions posées et il a fallu recourir au tirage au sort pour désigner le vainqueur qui a reçu le premier prix. Des participants à ce concours ont mis en exergue l'importance de cet événement qui, disent-ils, a permis de "rafraîchir les connaissances culturelles et historique liées au pays". "Ce concours est un franc succès, cela nous permet de garder le contact avec le pays natal et de nous retrouver en famille dans cette salle. Il faudrait encourager ce type d'initiatives qui fait beaucoup de bien à notre communauté", a dit le jeune Guettache Redouane qui a reçu le premier prix.

APS

Très Libre



sidou@lemidi-dz.com